

# IKEA HOLDING FRANCE

425 RUE HENRI BARBUSSE

78370 PLAISIR

*Comptes au 31/08/2024*

Copie certifiée conforme

Signed by:

*Johan Laurell*

9F56C9A6012044D...



**Sommaire:**

BILAN ACTIF .....	4
BILAN PASSIF .....	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 1) .....	6
COMPTE DE RESULTAT (partie 2) .....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice .....	8
1.1.    Présentation de la société .....	8
1.2.    Faits marquants de la société .....	8
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables .....	9
2.1.    Règles générales.....	9
2.2.    Immobilisations corporelles .....	9
2.3.    Participations et créances rattachées à des participations .....	9
2.4.    Créances et Dettes .....	9
2.5.    Compte courant.....	9
2.6.    Provisions.....	10
2.7.    Intégration fiscale.....	10
2.8.    Comptes consolidés .....	10
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe .....	11
3.1.    Tableau des immobilisations.....	11
3.2.    Détail des amortissements .....	12
3.3.    Listes des filiales et participations .....	13
3.4.    Etat des échéances des créances et dettes.....	14
3.5.    Provisions inscrites au bilan .....	15
3.6.    Charges à payer.....	16
3.7.    Produits à recevoir.....	16
3.8.    Charges constatées d'avance.....	17
3.9.    Produits constatés d'avance .....	17
3.10.   Charges et produits exceptionnels.....	17
3.11.   Ventilation de l'IS .....	19
3.12.   Crédit-bail.....	19
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	20
4.1.    Capitaux propres.....	20



4.4.1. Capital social .....	20
4.4.2. Affectation du résultat.....	20
4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres.....	20
Chapitre 5 – Autres informations.....	21
5.1. Informations sur les dirigeants.....	21
5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction ...	21
5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société .....	21
5.3. Engagements hors bilan .....	21
5.3.1 Soutien financier .....	21
5.4. Evénements postérieurs à la clôture.....	21



**BILAN ACTIF**

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 808 524
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>56 788 471</b>	<b>15 979 947</b>	<b>40 808 524</b>	<b>40 808 524</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>56 788 471</b>	<b>15 979 947</b>	<b>40 808 524</b>	<b>40 808 524</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total des stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 740		7 740	
Clients et comptes rattachés				
Autres Créances	640 376 865	32 122 277	608 254 588	749 685 004
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Total des Créances</b>	<b>640 384 605</b>	<b>32 122 277</b>	<b>608 262 328</b>	<b>749 685 004</b>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	30		30	7 171
<b>Total disponibilités et divers</b>	<b>30</b>		<b>30</b>	<b>7 171</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>640 384 635</b>	<b>32 122 277</b>	<b>608 262 358</b>	<b>749 692 175</b>
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>697 173 106</b>	<b>48 102 224</b>	<b>649 070 882</b>	<b>790 500 699</b>

**BILAN PASSIF**

Rubriques		Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>Situation nette</b>			
Capital social ou individuel versé :	Dont 3 000 000	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		304 898	304 898
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		3 394 258	3 394 258
Autres réserves			
Report à nouveau		10 524 378	10 524 378
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>
<b>Total situation nette</b>		<b>77 226 878</b>	<b>230 610 181</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>77 226 878</b>	<b>230 610 181</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		566 817 992	524 678 476
<b>Total dettes financières</b>		<b>566 817 992</b>	<b>524 678 476</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		42 698	1 239 313
Dettes fiscales et sociales		4 983 314	33 972 729
<b>Total dettes d'exploitation</b>		<b>5 026 011</b>	<b>35 212 042</b>
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total dettes diverses</b>			
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>571 844 003</b>	<b>559 890 518</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>649 070 882</b>	<b>790 500 699</b>

**COMPTE DE RESULTAT (partie 1)**

Rubriques	France	Export	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				1
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				<b>1</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			96 632	109 292
<b>Total charges externes</b>			<b>96 632</b>	<b>109 292</b>
<b>Impôts, taxes et assimilés</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>Total charges de personnel</b>				
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				86 073
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>Total dotations d'exploitation</b>				<b>86 073</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>96 632</b>	<b>195 365</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(96 632)</b>	<b>(195 363)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (partie 2)**

Rubriques	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(96 632)</b>	<b>(195 363)</b>
<b>Opérations en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	65 969 363	221 147 327
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23 236 730	12 902 238
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>89 206 093</b>	<b>234 049 565</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 506 422	
Intérêts et charges assimilées	16 904 476	10 586 969
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>18 410 898</b>	<b>10 586 969</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>70 795 195</b>	<b>223 462 596</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>70 698 563</b>	<b>223 267 232</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		59 155
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>59 155</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 406	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		60 934
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>24 406</b>	<b>60 934</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(24 406)</b>	<b>(1 779)</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	10 670 813	9 878 807
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>89 206 093</b>	<b>234 108 722</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 202 749</b>	<b>20 722 075</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

#### 1.1. Présentation de la société

IKEA Holding France, a pour objet social l'acquisition la détention et gestion de participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 est de 649 070 882 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 60 003 344 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 1.2. Faits marquants de la société

Néant.



## Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

### 2.3. Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation ont été comptabilisés aux prix pour lesquels ils ont été acquis et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, appréciée filiale par filiale, est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité tient compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

### 2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### 2.5. Compte courant

Les comptes courants groupe débiteurs sont comptabilisés en autres créances

Les comptes courants groupe créditeurs sont comptabilisés en emprunts et dettes financières divers.



## 2.6. Provisions

Les risques et charges nettement identifiés à l'égard de tiers quant à leur objet, dont il est probable ou certain qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci, entraînent la constitution de provisions.

## 2.7. Intégration fiscale

La société Ikea Holding France SAS est la tête de groupe de l'intégration fiscale.

Chaque société intégrée établit son résultat fiscal et calcule l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale.

Lorsqu'il s'agit d'une charge, les sociétés comptabilisent leur impôt et la société Holding France procède au paiement de celui-ci.

Dans le cas d'une perte fiscale, le gain d'impôt est directement transféré à la Holding qui procède à la liquidation (hormis pour la Société FINVEST SAS qui enregistre elle-même son gain d'impôt) .

La charge d'IS pour la société intégrante s'élève à 164 283€ pour cet exercice.

## 2.8. Comptes consolidés

Notre société IKEA Holding France SAS, société mère du groupe IKEA France, est exemptée de présenter des comptes consolidés du fait que ses résultats sont inclus dans ceux de la société INGKA Holding Europe BV.

Les comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires.



## Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe

### 3.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur Brute 01/09/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/08/2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installation générales, agencés, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471			56 788 471
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>56 788 471</b>			<b>56 788 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 788 471</b>			<b>56 788 471</b>

### 3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

Amortissements dérogatoires	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

### 3.3. Listes des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	191 281 596	100	8 842 029	8 842 028	(521 707 958)	3 693 608 617	139 701 952	35 000 000
IKEA Développement SAS	7 700 000	178 588 974	100	16 127 307	16 127 307	294 071 826	75 619 274	12 014 396	0
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 758	100	30 460	30 460	20 783 227	148 302 822	4 025 734	4 309 309
Finpart	12 400 000	(12 734 328)	99,9	15 856 221	0	351 816	0	(17 489)	0
SCI Strasbourg	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 234 864	2 698 360	1 640 510	1 703 301
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	2 756 314	4 495 036	3 553 893	3 469 436
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 240 664	2 317 357	1 215 306	1 240 954
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,9	15 230	15 230	3 937 513	5 522 106	3 942 451	3 863 155
SCI Toulon La Valette	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 742 408	4 433 088	2 625 553	2 527 566
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,9	15 230	15 230	23 742 394	3 158 761	(1 330 297)	(592 928)
SAS Finvest	37 000	(30 877 192)	99,9	36 900	0	31 778 650	0	(962 071)	0
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,9	15 185	15 185	(15 238)	0	(5 904)	(251)
SCI Val Breon	15 200	0	99,9	15 185	15 185	9 861 239	2 295 765	415 649	610 537
SAS Actionvest	7 823 388	(3 715 643)	100	15 224 868	15 138 042	44 489 978	845 100	(438 467)	0
SCI Le Morellon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	2 166 261	6 343 865	4 379 285	3 685 152
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	3 995 620	5 331 122	3 990 425	3 341 595
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	11 614 581	6 775 422	4 191 990	3 368 808
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(3 475 059)	7 443 406	4 103 026	3 437 529
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	6 045 013	979 469	(322 107)	(4 333)
SCI du Lac	15 200	45	0,10	15	15	12 499 984	5 605 135	2 985 585	2 870
SCI Plaisir	15 200	45	0,10	15	15	12 352 747	5 203 054	2 850 522	2 704
SCI Paris Nord II	15 200	45	0,10	15	15	19 437 016	6 621 785	3 003 465	2 541
SCI Grand But	15 200	45	0,10	15	15	8 087 908	3 423 980	1 223 937	1 418

### 3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<b>Total actif immobilisé</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 588	3 588	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	687	687	
Divers			
Groupe et associés (2)	640 372 590	640 372 590	
Débiteurs divers			
<b>Total actif circulant</b>	<b>640 376 865</b>	<b>640 376 865</b>	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>640 376 865</b>	<b>640 376 865</b>	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 698	42 698		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	4 983 303	4 983 303		
Taxe sur la valeur ajoutée	11	11		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	566 817 992	566 817 992		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>571 844 003</b>	<b>571 844 003</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

## 3.5. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant 01/09/2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant 31/08/2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions réglementées						
<b>Total des provisions règlementées</b>						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	15 979 947					15 979 947
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	30 615 855	1 506 422				32 122 277
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>46 595 802</b>	<b>1 506 422</b>				<b>48 102 224</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 595 802</b>	<b>1 506 422</b>				<b>48 102 224</b>

### 3.6. Charges à payer

Nature des charges	31/08/2024	31/08/2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<b>Total dettes financières</b>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 674	21 238
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>42 674</b>	<b>21 238</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 674</b>	<b>21 238</b>

### 3.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/08/2024	31/08/2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
<b>Total créances</b>		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total disponibilités et divers</b>		
Autres		
<b>Total autres</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.8. Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/08/2024	31/08/2023
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.9. Produits constatés d'avance

Nature des produits	31/08/2024	31/08/2023
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.10. Charges et produits exceptionnels

Nature des charges Exceptionnelles	31/08/2024	31/08/2023
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	24 406	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<b>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>24 406</b>	
<b>Charges sur exercices antérieurs</b>		
VNC Immobilisations incorporelles		
VNC Immobilisations corporelles		
VNC Immobilisations financières		60 934
VNC Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<b>Total valeur comptable des éléments d'actifs cédés</b>		<b>60 934</b>
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<b>Total autres charges exceptionnelles</b>		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 406</b>	<b>60 934</b>

<b>Nature des produits exceptionnels</b>	<b>31/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<b>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>		
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<b>Total produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
<b>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</b>		
<b>Autres produits exceptionnels</b>		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		59 155
<b>Total autres produits exceptionnels</b>		<b>59 155</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59 155</b>

### 3.11. Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	70 698 563	10 670 813	60 027 750
Résultat exceptionnel à court terme	(24 406)		(24 406)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>Résultat comptable</b>	<b>70 674 157</b>	<b>10 670 813</b>	<b>60 003 344</b>

### 3.12. Crédit-bail

Néant

## Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 4.1. Capitaux propres

#### 4.4.1. Capital social

Le capital social se compose de 200 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros.

#### 4.4.2. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/02/2024.

Origines	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	10 524 378
Résultat de l'exercice précédent	213 386 647
Prélèvement sur les réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>223 911 025</b>
<b>Affectations</b>	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	213 386 647
Autres répartitions	
Report à nouveau	10 524 378
<b>TOTAL REPARTITIONS</b>	<b>223 911 025</b>

#### 4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres

L'intégralité du résultat FY23 a été distribué pour un montant total de 213 386 647 €.

Capitaux propres	01/09/2023	Augmentation	Diminution	31/08/2024
Capital social	3 000 000			3 000 000
Prime				
Réserves légales	304 898			304 898
Réserves réglementés	3 394 258			3 394 258
Report à nouveau	10 524 378			10 524 378
Résultat de l'exercice	213 386 647	60 003 344	213 386 647	60 003 344
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 610 181</b>	<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>	<b>77 226 878</b>

## Chapitre 5 – Autres informations

### 5.1. Informations sur les dirigeants

#### 5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

### 5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans ceux de :

Dénomination sociale : INGKA HOLDING EUROPE BV

Forme : BV

Adresse du siège social : Bargelaan 20, 2333CT LEIDEN, PAYS-BAS

### 5.3. Engagements hors bilan

#### 5.3.1 Soutien financier

Notre société apporte son soutien financier aux sociétés suivantes :

- FINVEST SAS
- ACTIONVEST SAS
- IKEA TRADING SERVICES FRANCE SAS
- IKEA DEVELOPPEMENT SAS
- SCI MARSEILLE LA RAVELLE
- SCI VAL BREON
- SCI LE GRAND BUT
- SCI DU LOT PARIS NORD II

### 5.4. Evénements postérieurs à la clôture

La société FINPART SAS a été liquidée en date du 12/11/2024





KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 août 2024  
IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.  
425, rue Henri Barbusse - 78370 Plaisir

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ( private company limited by guarantee ).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.**

425, rue Henri Barbusse - 78370 Plaisir

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 août 2024

À l'associé unique de la société IKEA HOLDING FRANCE S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IKEA HOLDING FRANCE S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 25 février 2025

KPMG SA

Nicolas Chy

Associé

**IKEA HOLDING FRANCE**

**425 RUE HENRI BARBUSSE**

**78370 PLAISIR**

*Comptes au 31/08/2024*



**Sommaire:**

BILAN ACTIF .....	4
BILAN PASSIF .....	5
COMPTE DE RESULTAT (partie 1) .....	6
COMPTE DE RESULTAT (partie 2) .....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice .....	8
1.1.    Présentation de la société .....	8
1.2.    Faits marquants de la société .....	8
Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables .....	9
2.1.    Règles générales .....	9
2.2.    Immobilisations corporelles .....	9
2.3.    Participations et créances rattachées à des participations .....	9
2.4.    Créances et Dettes .....	9
2.5.    Compte courant.....	9
2.6.    Provisions.....	10
2.7.    Intégration fiscale.....	10
2.8.    Comptes consolidés .....	10
Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe .....	11
3.1.    Tableau des immobilisations.....	11
3.2.    Détail des amortissements .....	12
3.3.    Listes des filiales et participations .....	13
3.4.    Etat des échéances des créances et dettes.....	14
3.5.    Provisions inscrites au bilan .....	15
3.6.    Charges à payer.....	16
3.7.    Produits à recevoir.....	16
3.8.    Charges constatées d'avance.....	17
3.9.    Produits constatés d'avance .....	17
3.10.   Charges et produits exceptionnels.....	17
3.11.   Ventilation de l'IS .....	19
3.12.   Crédit-bail.....	19
Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat.....	20
4.1.    Capitaux propres.....	20

4.4.1. Capital social .....	20
4.4.2. Affectation du résultat.....	20
4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres.....	20
Chapitre 5 – Autres informations.....	21
5.1. Informations sur les dirigeants.....	21
5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction ...	21
5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société .....	21
5.3. Engagements hors bilan .....	21
5.3.1 Soutien financier .....	21
5.4. Evénements postérieurs à la clôture.....	21

**BILAN ACTIF**

Rubriques	Brut	Amortissement	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances acomptes				
<b>Total immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471	15 979 947	40 808 524	40 808 524
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>56 788 471</b>	<b>15 979 947</b>	<b>40 808 524</b>	<b>40 808 524</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>56 788 471</b>	<b>15 979 947</b>	<b>40 808 524</b>	<b>40 808 524</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Total des stocks</b>				
<b>Créances</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	7 740		7 740	
Clients et comptes rattachés				
Autres Créances	640 376 865	32 122 277	608 254 588	749 685 004
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Total des Créances</b>	<b>640 384 605</b>	<b>32 122 277</b>	<b>608 262 328</b>	<b>749 685 004</b>
<b>Disponibilités et divers</b>				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	30		30	7 171
<b>Total disponibilités et divers</b>	<b>30</b>		<b>30</b>	<b>7 171</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>640 384 635</b>	<b>32 122 277</b>	<b>608 262 358</b>	<b>749 692 175</b>
Charges constatées d'avance				
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>697 173 106</b>	<b>48 102 224</b>	<b>649 070 882</b>	<b>790 500 699</b>

**BILAN PASSIF**

Rubriques		Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>Situation nette</b>			
Capital social ou individuel versé :	Dont	3 000 000	3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			
Écarts de réévaluation			
Réserve légale		304 898	304 898
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		3 394 258	3 394 258
Autres réserves			
Report à nouveau		10 524 378	10 524 378
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>
<b>Total situation nette</b>		<b>77 226 878</b>	<b>230 610 181</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>77 226 878</b>	<b>230 610 181</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		566 817 992	524 678 476
<b>Total dettes financières</b>		<b>566 817 992</b>	<b>524 678 476</b>
<b>Dettes d'exploitation</b>			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		42 698	1 239 313
Dettes fiscales et sociales		4 983 314	33 972 729
<b>Total dettes d'exploitation</b>		<b>5 026 011</b>	<b>35 212 042</b>
<b>Dettes diverses</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
<b>Total dettes diverses</b>			
<b>Comptes de régularisation</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>571 844 003</b>	<b>559 890 518</b>
Ecart de conversion passif			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>649 070 882</b>	<b>790 500 699</b>

**COMPTE DE RESULTAT (partie 1)**

Rubriques	France	Export	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
Vente de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				1
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				<b>1</b>
<b>Charges externes</b>				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			96 632	109 292
<b>Total charges externes</b>			<b>96 632</b>	<b>109 292</b>
<b>Impôts, taxes et assimilés</b>				
<b>Charges de personnel</b>				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
<b>Total charges de personnel</b>				
<b>Dotations d'exploitation</b>				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				86 073
Dotations aux provisions pour risques et charges				
<b>Total dotations d'exploitation</b>				<b>86 073</b>
<b>Autres charges d'exploitation</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>96 632</b>	<b>195 365</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(96 632)</b>	<b>(195 363)</b>

**COMPTE DE RESULTAT (partie 2)**

Rubriques	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(96 632)</b>	<b>(195 363)</b>
<b>Opérations en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participations	65 969 363	221 147 327
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	23 236 730	12 902 238
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>89 206 093</b>	<b>234 049 565</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	1 506 422	
Intérêts et charges assimilées	16 904 476	10 586 969
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>18 410 898</b>	<b>10 586 969</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>70 795 195</b>	<b>223 462 596</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>70 698 563</b>	<b>223 267 232</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		59 155
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>59 155</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 406	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		60 934
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>24 406</b>	<b>60 934</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(24 406)</b>	<b>(1 779)</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	10 670 813	9 878 807
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>89 206 093</b>	<b>234 108 722</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>29 202 749</b>	<b>20 722 075</b>
<b>BENEFICE ou PERTE</b>	<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### Chapitre 1 - Présentation de la société et faits marquants de l'exercice

#### 1.1. Présentation de la société

IKEA Holding France, a pour objet social l'acquisition la détention et gestion de participations dans le capital de toutes sociétés françaises et étrangères.

La durée de l'exercice est de 12 mois et s'étend sur la période du 01/09/2023 au 31/08/2024.

Le total du bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2024 est de 649 070 882 euros. Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat de : 60 003 344 euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### 1.2. Faits marquants de la société

Néant.



## Chapitre 2 – Principes, règles et méthodes comptables

### 2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2024 ont été établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du règlement ANC 2014-03 modifié par les règlements ANC 2015-06, 2016-07 et 2018-01.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

### 2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

### 2.3. Participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation ont été comptabilisés aux prix pour lesquels ils ont été acquis et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité, appréciée filiale par filiale, est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité tient compte de la quote-part des capitaux propres et des perspectives de rentabilité.

### 2.4. Créances et Dettes

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### 2.5. Compte courant

Les comptes courants groupe débiteurs sont comptabilisés en autres créances

Les comptes courants groupe créditeurs sont comptabilisés en emprunts et dettes financières divers.

## 2.6. Provisions

Les risques et charges nettement identifiés à l'égard de tiers quant à leur objet, dont il est probable ou certain qu'ils provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ces tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de ceux-ci, entraînent la constitution de provisions.

## 2.7. Intégration fiscale

La société Ikea Holding France SAS est la tête de groupe de l'intégration fiscale.

Chaque société intégrée établit son résultat fiscal et calcule l'impôt sur les sociétés comme en l'absence d'intégration fiscale.

Lorsqu'il s'agit d'une charge, les sociétés comptabilisent leur impôt et la société Holding France procède au paiement de celui-ci.

Dans le cas d'une perte fiscale, le gain d'impôt est directement transféré à la Holding qui procède à la liquidation (hormis pour la Société FINVEST SAS qui enregistre elle-même son gain d'impôt) .

La charge d'IS pour la société intégrante s'élève à 164 283€ pour cet exercice.

## 2.8. Comptes consolidés

Notre société IKEA Holding France SAS, société mère du groupe IKEA France, est exemptée de présenter des comptes consolidés du fait que ses résultats sont inclus dans ceux de la société INGKA Holding Europe BV.

Les comptes consolidés sont à la disposition des actionnaires.



## Chapitre 3 – Tableaux de l'annexe

### 3.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur Brute 01/09/2023	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute 31/08/2024
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencement des constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installation générales, agencés, aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et mobilier informatique				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	56 788 471			56 788 471
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>56 788 471</b>			<b>56 788 471</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>56 788 471</b>			<b>56 788 471</b>

## 3.2. Détail des amortissements

Rubriques	Début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement.				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements des constructions.				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Installations générales, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
<b>Total des immobilisations corporelles</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				

Amortissements dérogatoires	DOTATIONS			REPRISES			Mvt net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Frais d'établissements							
Autres immobilisations incorporelles							
<i>Total immobilisations incorporelles</i>							
<b>Immobilisations corporelles</b>							
Terrains							
<b>Constructions :</b>							
- Constructions sur sol propre							
- Constructions sur sol d'autrui							
- Inst gén., agcemnts et améngmt des const.							
Inst techniques, matériels et outillages							
<b>Autres immobilisations corporelles</b>							
- Inst gén., agcemnt et améngmt divers							
- Matériel de transport							
- Matériel de bureau et informatique mobilier							
- Emballages récupérables et divers							
<i>Total immobilisations corporelles</i>							
Frais d'acquisition de titres de participations							
<b>TOTAL GENERAL</b>							

### 3.3. Listes des filiales et participations

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	191 281 596	100	8 842 029	8 842 028	(521 707 958)	3 693 608 617	139 701 952	35 000 000
IKEA Développement SAS	7 700 000	178 588 974	100	16 127 307	16 127 307	294 071 826	75 619 274	12 014 396	0
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 758	100	30 460	30 460	20 783 227	148 302 822	4 025 734	4 309 309
Finpart	12 400 000	(12 734 328)	99,9	15 856 221	0	351 816	0	(17 489)	0
SCI Strasbourg	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 234 864	2 698 360	1 640 510	1 703 301
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	2 756 314	4 495 036	3 553 893	3 469 436
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 240 664	2 317 357	1 215 306	1 240 954
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,9	15 230	15 230	3 937 513	5 522 106	3 942 451	3 863 155
SCI Toulon La Valette	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 742 408	4 433 088	2 625 553	2 527 566
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,9	15 230	15 230	23 742 394	3 158 761	(1 330 297)	(592 928)
SAS Finvest	37 000	(30 877 192)	99,9	36 900	0	31 778 650	0	(962 071)	0
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,9	15 185	15 185	(15 238)	0	(5 904)	(251)
SCI Val Breon	15 200	0	99,9	15 185	15 185	9 861 239	2 295 765	415 649	610 537
SAS Actionvest	7 823 388	(3 715 643)	100	15 224 868	15 138 042	44 489 978	845 100	(438 467)	0
SCI Le Morellon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	2 166 261	6 343 865	4 379 285	3 685 152
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	3 995 620	5 331 122	3 990 425	3 341 595
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	11 614 581	6 775 422	4 191 990	3 368 808
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(3 475 059)	7 443 406	4 103 026	3 437 529
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	6 045 013	979 469	(322 107)	(4 333)
SCI du Lac	15 200	45	0,10	15	15	12 499 984	5 605 135	2 985 585	2 870
SCI Plaisir	15 200	45	0,10	15	15	12 352 747	5 203 054	2 850 522	2 704
SCI Paris Nord II	15 200	45	0,10	15	15	19 437 016	6 621 785	3 003 465	2 541
SCI Grand But	15 200	45	0,10	15	15	8 087 908	3 423 980	1 223 937	1 418

## 3.4. Etat des échéances des créances et dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières			
<b>Total actif immobilisé</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 588	3 588	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	687	687	
Divers			
Groupe et associés (2)	640 372 590	640 372 590	
Débiteurs divers			
<b>Total actif circulant</b>	<b>640 376 865</b>	<b>640 376 865</b>	
Charges constatées d'avance			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>640 376 865</b>	<b>640 376 865</b>	
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à un an maxi				
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit à + d'un an				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	42 698	42 698		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices	4 983 303	4 983 303		
Taxe sur la valeur ajoutée	11	11		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	566 817 992	566 817 992		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>571 844 003</b>	<b>571 844 003</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Montant des emprunts et dettes dus aux associés				

## 3.5. Provisions inscrites au bilan

Nature des provisions	Montant 01/09/2023	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions :			Montant 31/08/2024
			Utilisées au cours de l'exercice	Non Utilisées au cours de l'ex	Reprises de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour reconstitution des gisements						
Provisions pour investissement						
Provisions pour hausse des prix						
Amortissements dérogatoires						
Dont majorations exceptionnelles de 30%						
Provisions pour prêts d'installation						
Autres provisions règlementées						
<b>Total des provisions règlementées</b>						
Provisions pour risques et charges						
Provisions pour litiges						
Provisions pour garanties données aux clients						
Provisions pour pertes sur marchés à terme						
Provisions pour amendes et pénalités						
Provisions pour pertes de change						
Provisions pour pensions et obligations similaires						
Provisions pour impôts						
Provisions pour renouvellement des immobilisations						
Provisions pour gros entretien et grandes révisions						
Prov. pour charges soc. et fisc. sur congés à payer						
Autres provisions pour risques et charges						
<b>Total des provisions pour risques et charges</b>						
Provisions pour dépréciation						
Sur immobilisations incorporelles						
Sur immobilisations corporelles						
Sur immobilisation de titres mis en équivalence						
Sur immobilisation de titres de participation	15 979 947					15 979 947
Sur autres immobilisations financières						
Sur stocks et en-cours						
Sur comptes clients						
Autres provisions dépréciations	30 615 855	1 506 422				32 122 277
<b>Total des provisions pour dépréciation</b>	<b>46 595 802</b>	<b>1 506 422</b>				<b>48 102 224</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>46 595 802</b>	<b>1 506 422</b>				<b>48 102 224</b>

### 3.6. Charges à payer

Nature des charges	31/08/2024	31/08/2023
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
<b>Total dettes financières</b>		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 674	21 238
Dettes fiscales et sociales		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
<b>Total dettes d'exploitation</b>	<b>42 674</b>	<b>21 238</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>42 674</b>	<b>21 238</b>

### 3.7. Produits à recevoir

Produits à recevoir	31/08/2024	31/08/2023
Immobilisations financières		
Créances rattachées à des participations		
Autres immobilisations financières		
Total immobilisations financières		
Créances		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
<b>Total créances</b>		
Disponibilités et divers		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total disponibilités et divers</b>		
Autres		
<b>Total autres</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.8. Charges constatées d'avance

Nature des charges	31/08/2024	31/08/2023
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.9. Produits constatés d'avance

Nature des produits	31/08/2024	31/08/2023
<b>TOTAL GENERAL</b>		

### 3.10. Charges et produits exceptionnels

Nature des charges Exceptionnelles	31/08/2024	31/08/2023
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion :		
Pénalités sur marchés		
Pénalités et amendes fiscales et pénales	24 406	
Dons, libéralités		
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice		
Subventions accordées		
Rappels d'impôts		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
<b>Total charges exceptionnelles sur opérations de gestion</b>	<b>24 406</b>	
<b>Charges sur exercices antérieurs</b>		
VNC Immobilisations incorporelles		
VNC Immobilisations corporelles		
VNC Immobilisations financières		60 934
VNC Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<b>Total valeur comptable des éléments d'actifs cédés</b>		<b>60 934</b>
Malis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Malis provenant du rachat de titres propres		
Charges exceptionnelles diverses		
<b>Total autres charges exceptionnelles</b>		
<b>Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 406</b>	<b>60 934</b>

<b>Nature des produits exceptionnels</b>	<b>31/08/2024</b>	<b>31/08/2023</b>
<b>Produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
Dédits et pénalités perçus sur achats et ventes		
Libéralités reçues		
Rentrées sur créances amorties		
Subventions d'équilibre		
Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		
<b>Total produits exceptionnels sur opérations de gestion</b>		
<b>Produits sur exercices antérieurs</b>		
<b>Produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
Immobilisations incorporelles		
Immobilisations corporelles		
Immobilisations financières		
Autres éléments d'actif (sauf stocks et valeurs mobilières)		
<b>Total produits des cessions d'éléments d'actif</b>		
<b>Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat</b>		
<b>Autres produits exceptionnels</b>		
Bonis provenant de clauses d'indexation		
Lots		
Bonis provenant de rachat ou de ventes de titres propres		
Produits exceptionnels divers		59 155
<b>Total autres produits exceptionnels</b>		<b>59 155</b>
<b>Reprises sur provisions et transferts de charges</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59 155</b>

### 3.11. Ventilation de l'IS

	Résultat avant Impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	70 698 563	10 670 813	60 027 750
Résultat exceptionnel à court terme	(24 406)		(24 406)
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés			
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>Résultat comptable</b>	<b>70 674 157</b>	<b>10 670 813</b>	<b>60 003 344</b>

### 3.12. Crédit-bail

Néant

## Chapitre 4 - Notes sur le bilan et le compte de résultat

### 4.1. Capitaux propres

#### 4.4.1. Capital social

Le capital social se compose de 200 000 actions d'une valeur nominale de 15 euros.

#### 4.4.2. Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 29/02/2024.

Origines	Montant
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice précédent	10 524 378
Résultat de l'exercice précédent	213 386 647
Prélèvement sur les réserves	
<b>TOTAL</b>	<b>223 911 025</b>
<b>Affectations</b>	
Réserve légale	
Autres réserves	
Dividendes	213 386 647
Autres répartitions	
Report à nouveau	10 524 378
<b>TOTAL REPARTITIONS</b>	<b>223 911 025</b>

#### 4.4.3. Tableau de variation des capitaux propres

L'intégralité du résultat FY23 a été distribué pour un montant total de 213 386 647 €.

Capitaux propres	01/09/2023	Augmentation	Diminution	31/08/2024
Capital social	3 000 000			3 000 000
Prime				
Réserves légales	304 898			304 898
Réserves réglementés	3 394 258			3 394 258
Report à nouveau	10 524 378			10 524 378
Résultat de l'exercice	213 386 647	60 003 344	213 386 647	60 003 344
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>230 610 181</b>	<b>60 003 344</b>	<b>213 386 647</b>	<b>77 226 878</b>

## Chapitre 5 – Autres informations

### 5.1. Informations sur les dirigeants

#### 5.1.1 Rémunérations allouées aux dirigeants et aux membres des organes de direction

Aucune information n'est communiquée dans la mesure où cela reviendrait à donner une information individuelle.

### 5.2. Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Les comptes de la société sont intégrés globalement dans ceux de :

Dénomination sociale : INGKA HOLDING EUROPE BV

Forme : BV

Adresse du siège social : Bargelaan 20, 2333CT LEIDEN, PAYS-BAS

### 5.3. Engagements hors bilan

#### 5.3.1 Soutien financier

Notre société apporte son soutien financier aux sociétés suivantes :

- FINVEST SAS
- ACTIONVEST SAS
- IKEA TRADING SERVICES FRANCE SAS
- IKEA DEVELOPPEMENT SAS
- SCI MARSEILLE LA RAVELLE
- SCI VAL BREON
- SCI LE GRAND BUT
- SCI DU LOT PARIS NORD II

### 5.4. Evénements postérieurs à la clôture

La société FINPART SAS a été liquidée en date du 12/11/2024



**IKEA HOLDING FRANCE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 €**  
**425 rue Henri Barbusse 78370 PLAISIR**  
**305 302 812 RCS Versailles**

---

**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT SUR LES COMPTES**  
**CLOS AU 31 AOUT 2024**

Cher Associé,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024 et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons envoyé ou mis à disposition dans les délais prescrits tous les documents nécessaires à votre information.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2024 ainsi que le présent rapport de gestion font l'objet d'un examen par le Conseil de Surveillance de la Société, conformément aux stipulations de l'article 13.1.2. (iii) des statuts de la Société. Le Conseil de Surveillance peut émettre des observations sur ces documents en établissant un rapport spécifique à l'attention de l'Associé Unique qui lui est communiqué lors des décisions d'approbation des comptes. En l'absence d'observation, aucun rapport spécifique à l'attention de l'Associé Unique n'est établi.

## **1- Activité de la Société**

### **1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé**

Le 1<sup>er</sup> février 2024, Monsieur Mikael PALMQUIST a démissionné de sa qualité de président du Conseil de Surveillance et a été remplacé par Madame Karin SKÖLD.

Le 24 mai 2024, Madame Anna BERGSTRAND et Monsieur Norbert PIOTR STEPNOWSKI ont démissionné de leur qualité de membre du Conseil de Surveillance. Lors de la même décision, Ashwin SEWNANDAN MISHRE a été nommé en qualité de membre dudit Conseil.

Le 8 août 2024, Monsieur Michel EMILIANI a été nommé en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

### **1.2 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

La société FINPART SAS a été liquidée en date du 12 novembre 2024.

### **1.3 Activités en matière de recherche et développement**

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### **1.4 Évolutions prévisibles de la situation de la Société et perspectives d'avenir**

*Néant*

## **2 - Filiales et participations**

### 2.1 Prises de participations (hors contrôle) au cours de l'exercice écoulé

Néant.

### 2.2 Cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant.

## **2 bis - Sociétés contrôlées**

Nous vous rappelons que notre Société contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, les sociétés suivantes :

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur Comptables des titres détenus		Comptes courants	CA HT du dernier exercice clos	Résultat (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
Meubles IKEA France SAS	8 840 000	191 281 596	100	8 842 029	8 842 028	(521 707 958)	3 693 608 617	139 701 952	35 000 000
IKEA Développement SAS	7 700 000	178 588 974	100	16 127 307	16 127 307	294 071 826	75 619 274	12 014 396	0
Distribution Services Ikea France SAS	15 641	13 930 758	100	30 460	30 460	20 783 227	148 302 822	4 025 734	4 309 309
Finpart	12 400 000	(12 734 328)	99,9	15 856 221	0	351 816	0	(17 489)	0
SCI Strasbourg	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 234 864	2 698 360	1 640 510	1 703 301
SCI Lorraine la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	2 756 314	4 495 036	3 553 893	3 469 436
SCI Moselle la Maxe	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 240 664	2 317 357	1 215 306	1 240 954
SCI St Herblain Atlantis	15 200	45	99,9	15 230	15 230	3 937 513	5 522 106	3 942 451	3 863 155
SCI Toulon La Valette	15 200	45	99,9	15 230	15 230	7 742 408	4 433 088	2 625 553	2 527 566
SCI Marseille la Ravelle	15 200	45	99,9	15 230	15 230	23 742 394	3 158 761	(1 330 297)	(592 928)
SAS Finvest	37 000	(30 877 192)	99,9	36 900	0	31 778 650	0	(962 071)	0
SCI Velizy Petit Clamart	15 200	0	99,9	15 185	15 185	(15 238)	0	(5 904)	(251)
SCI Val Breon	15 200	0	99,9	15 185	15 185	9 861 239	2 295 765	415 649	610 537
SAS Actionvest	7 823 388	(3 715 643)	100	15 224 868	15 138 042	44 489 978	845 100	(438 467)	0
SCI Le Moreillon	152 400	49	90,01	137 219	137 219	2 166 261	6 343 865	4 379 285	3 685 152
SCI Roques	152 400	49	90,01	137 219	137 219	3 995 620	5 331 122	3 990 425	3 341 595
SCI Villiers	152 400	49	90,01	137 219	137 219	11 614 581	6 775 422	4 191 990	3 368 808
SCI Franconville St Marc	152 400	49	90	137 204	137 204	(3 475 059)	7 443 406	4 103 026	3 437 529
SCI Sainte Sophie	1 524	(124 213)	1	15	15	6 045 013	979 469	(322 107)	(4 333)
SCI du Lac	15 200	45	0,10	15	15	12 499 984	5 605 135	2 985 585	2 870
SCI Plaisir	15 200	45	0,10	15	15	12 352 747	5 203 054	2 850 522	2 704
SCI Paris Nord II	15 200	45	0,10	15	15	19 437 016	6 621 785	3 003 465	2 541
SCI Grand But	15 200	45	0,10	15	15	8 087 908	3 423 980	1 223 937	1 418

**2 ter - Liste des établissements**

La Société détient les établissements suivant :

<b>ETABLISSEMENT</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>N° SIRET</b>
Siège social et établissement principal	425 rue Henri Barbusse 78370 PLAISIR	30530281200170

**2 quater – Soutien Financier**

Notre société apporte son soutien financier aux sociétés suivantes :

- ACTIONVEST SAS
- SAS FINVEST
- IKEA TRADING SERVICES FRANCE
- IKEA DEVELOPPEMENT SAS
- SCI MARSEILLE LA RAVELLE
- SCI VAL BREON
- SCI LE GRAND BUT
- SCI DU LOT A1 PARIS NORD II

**3 - Présentation des comptes annuels et des résultats de l'exercice**

Les comptes annuels de notre Société, soumis à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les années précédentes.

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2024, les charges d'exploitation ont atteint au total 96 632 Euros contre 195 365 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à (96 632) Euros contre (195 363) Euros au titre de l'exercice précédent.

Tenant compte d'une baisse du résultat financier qui est passé à 70 795 195 Euros contre 223 462 596 Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts s'établit à 70 698 563 Euros contre 223 267 232 Euros au titre de l'année précédente.

Le résultat financier est composé d'une part d'une charge financière de 16 904 476 Euros et d'autre part d'un produit financier de 89 206 093 Euros correspondant principalement aux produits de nos participations.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel de (24 406), et d'une augmentation de l'impôt sur les sociétés qui s'élève à 10 670 813 Euros, l'exercice clos le 31 août 2024 se traduit par un bénéfice de 60 003 344 Euros contre un bénéfice de 213 386 647 Euros au titre de l'exercice précédent.

**4 - Proposition d'affectation du résultat**

Le compte de résultat fait apparaître un bénéfice de 60 003 344 Euros que nous vous proposons d'affecter, conformément aux prescriptions légales et statutaires, de la manière suivante :

- **Origine du résultat à affecter :**
  - Bénéfice de l'exercice : 60 003 344 Euros
  - Report à nouveau : 10 524 378 Euros
  - Total du bénéfice distribuable : 70 527 722 Euros
  
- **Affectation proposée :**
  - Distribution de dividendes : 60 003 344 Euros
  - Report à nouveau : 10 524 378 Euros

## **5 - Dividendes distribués antérieurement**

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

	<b>Dividendes</b>
Exercice N - 1	213 386 647 €
Exercice N - 2	46 127 669 €
Exercice N - 3	94 623 371,64 €

La Société n'est pas éligible à l'abattement de 40%.

## **6 - Dépenses somptuaires**

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Il sera donc proposé aux associés, conformément à l'article 223 quater du code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées à l'article 39, 4 dudit code.

## **7 - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société**

Une information sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients est requise par les dispositions du code de commerce. Nous vous présentons les factures reçues et émises non réglées au 31 août 2024 dont le terme est échu, dans les tableaux ci-après, qui ont été établis conformément aux modèles fixés par l'arrêté du 20 mars 2017.

Factures reçues et émises, non réglées à la date de clôture de l'exercice 2023-2024, dont le terme est échu (tableau prévu au paragraphe I de l'article D. 441-4 du code de commerce):

Article D. 441-4, I, 1 <sup>er</sup> du code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441-4, I, 1 <sup>er</sup> du code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
0 Jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et plus)		0 Jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (0 jour et +)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées	1					1	-	0					-
Montant total des factures concernées (en euros et TTC)	24					24	-	-					-
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (en euros et TTC)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,02%	0,02%	SANS OBJET						
Pourcentage du montant total du chiffre d'affaires de l'exercice (en euros et TTC)	SANS OBJET						NA	NA	NA	NA	NA	NA	
(B) Factures exclues du A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre de factures exclues													
Montant total des factures exclues (en euros et TTC ou HT)													
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	30 jours						30 jours						

## **8 - Rapport du commissaire aux comptes**

Vous allez prendre connaissance du rapport général du commissaire aux comptes.

## **9 – Conventions réglementées**

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président ou ses autres dirigeants.

\*\*\*\*

Fait à Plaisir, le 16 janvier 2025  
Le Président

Johan Laurell

Signed by:  
  
9F56C9A6012044D...



**PLAN DE  
VIGILANCE  
2023-2024**

**IKEA France**

## Table des matières

I.	<a href="#">Avant-Propos</a>	9
A.	<a href="#">Introduction</a>	9
B.	<a href="#">Cadre réglementaire</a>	9
C.	<a href="#">Organisation d’IKEA en France et périmètre de vigilance</a>	10
1.	<a href="#">Le système de franchise IKEA</a>	10
2.	<a href="#">Périmètre de vigilance d’IKEA France</a>	11
3.	<a href="#">Relation avec le Groupe Inter IKEA</a>	11
II.	<a href="#">Cartographie des risques</a>	12
A.	<a href="#">IKEA France et ses fournisseurs</a>	12
1.	<a href="#">Référentiels</a>	12
2.	<a href="#">Univers des risques</a>	13
3.	<a href="#">Processus d’analyse et d’évaluation des risques</a>	15
4.	<a href="#">Risques prioritaires</a>	16
B.	<a href="#">Inter IKEA et ses fournisseurs</a>	17
1.	<a href="#">Périmètre de l’analyse de risque</a>	17
2.	<a href="#">Risques prioritaires</a>	17
III.	<a href="#">Actions de réduction des risques et de prévention des atteintes graves</a>	17
A.	<a href="#">Stratégie, Politiques et Règles du Groupe Ingka</a>	18
1.	<a href="#">Stratégie globale</a>	18
2.	<a href="#">Code de Conduite</a>	18
3.	<a href="#">Règles en matière de Sécurité et Sûreté et procédures</a>	19
4.	<a href="#">Standard IWAY</a>	19
B.	<a href="#">Certifications et approvisionnement responsable</a>	21
1.	<a href="#">Bois</a>	21
2.	<a href="#">Produits agricoles et de la mer</a>	21
C.	<a href="#">Protection des données personnelles</a>	22
D.	<a href="#">Déchets et économie circulaire</a>	23
1.	<a href="#">Gestion des déchets de chantier</a>	23
2.	<a href="#">Eco-organismes et filières de responsabilité élargie des producteurs</a>	24
3.	<a href="#">Seconde vie des meubles usagés et obligation de reprise</a>	24
E.	<a href="#">Accidentologie</a>	24
F.	<a href="#">Lutte contre le changement climatique</a>	25

1.	<a href="#">Politique de lutte contre le changement climatique</a>	25
2.	<a href="#">Principaux leviers de décarbonation</a>	26
G.	<a href="#">Droits Humains chez les fournisseurs d'Inter IKEA</a>	27
1.	<a href="#">Lutte contre le travail forcé et pratiques de recrutement équitables</a>	27
2.	<a href="#">Conditions de travail</a>	28
3.	<a href="#">Respect des Droits Humains dans le secteur du transport maritime</a>	28
4.	<a href="#">Risques géopolitiques : guerre en Ukraine</a>	29
5.	<a href="#">Contrebande et trafic de personnes via le réseau de transport européen</a>	29
H.	<a href="#">Gestion du bois par Inter IKEA</a>	29
IV.	<a href="#">Procédures d'évaluation régulière</a>	30
A.	<a href="#">IKEA France</a>	30
1.	<a href="#">Code de conduite</a>	30
2.	<a href="#">Revue Retail topic</a>	30
3.	<a href="#">Enquête collaborateurs I Share</a>	33
4.	<a href="#">Contrôles Santé Sécurité Sûreté (Health, Safety &amp; Security Controls)</a>	34
5.	<a href="#">Contrôles de Sûreté de la Chaîne d'Approvisionnement (Supply Chain Controls)</a>	36
6.	<a href="#">Revue des installations</a>	37
7.	<a href="#">Déclaration d'indicateurs opérationnels de développement durable</a>	38
B.	<a href="#">Evaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants : IWAY</a>	39
1.	<a href="#">Évaluation des fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang au moment de la sélection des fournisseurs</a>	39
2.	<a href="#">Évaluation de la conformité des fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang pendant la relation commerciale établie</a>	40
V.	<a href="#">Mécanisme d'alerte</a>	43
VI.	<a href="#">Gouvernance et dispositif de suivi des mesures</a>	44

# Avant-Propos

## Introduction

Depuis sa création, la vision du groupe Ingka et donc d'IKEA en France s'inscrit naturellement dans la construction d'un modèle commercial durable et respectueux des droits humains, des libertés fondamentales, de la santé et la sécurité et de l'environnement.

IKEA France met non seulement en œuvre un ensemble de procédures et politiques, mais aussi des mesures en vue de pérenniser la démarche de vigilance qu'elle a entreprise depuis plusieurs années, prenant en compte les réalités et enjeux locaux. Elle accorde une importance particulière au respect des droits humains, aux libertés fondamentales, à la santé et la sécurité, à l'environnement, ainsi qu'aux lois et réglementations applicables. Elle promeut, depuis sa création, des valeurs de cohésion, le souci des personnes et de la planète, la conscience des coûts, la simplicité, le renouvellement et l'amélioration, la différence, le sens des responsabilités et le leadership.

Le Groupe Ingka a pour ambition de permettre aux personnes de vivre un quotidien sain et durable, en mettant l'accent sur l'efficacité et les fonctionnalités de la maison. Les produits et solutions proposés sont abordables et servent la gestion efficace de l'eau, de l'énergie, des déchets. Il attache une importance particulière à ce que les produits soient conçus dans le respect des cinq piliers élémentaires que sont la qualité, forme, fonction, prix bas et développement durable.

Dans ce cadre, les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies servent de repères pour faire évoluer notre façon de travailler. La stratégie développement durable « *People & Planet Positive* », mise en œuvre depuis 2012 au sein d'IKEA France, s'inscrit dans la gestion des trois défis majeurs qui impactent les activités et plus largement la société humaine dans son ensemble, à savoir une surconsommation des ressources, le changement climatique, et l'accroissement des inégalités. La stratégie développement durable d'IKEA vise à apporter une réponse à chacun de ces trois grands défis, en faisant coïncider des orientations stratégiques à chacune de ces menaces : promotion d'un mode de vie plus sain et plus durable, l'économie circulaire, la réduction de notre empreinte climatique, l'équité et l'égalité. IKEA mesure pleinement l'impact de sa contribution à ce projet d'avenir.

## Cadre réglementaire

En application de la Loi n°2017-399 du 27 mars 2017 relative au Devoir de Vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre (dite « Loi sur le Devoir de Vigilance »), les sociétés qui emploient plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 salariés en France et à l'étranger ont l'obligation d'établir et de mettre en œuvre un Plan de Vigilance relatif à leurs activités, celles de leurs filiales ainsi que des fournisseurs et sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Le Plan de Vigilance vise à identifier et prévenir les risques d'atteintes graves aux Droits Humains et Libertés Fondamentales, ainsi qu'à la Santé, la Sécurité et l'Environnement. Le Plan comporte :

- Une cartographie des risques,

- Les procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, fournisseurs et sous-traitants au regard des risques prioritaires,
- Les actions d'atténuation des risques et de préventions des atteintes graves,
- Un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements en lien avec ces risques,
- Un dispositif de suivi des mesures et de leur efficacité,
- Le compte-rendu de sa mise en œuvre.

Enfin depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'article 273 de la loi Climat et Résilience vient modifier l'article L.225-102-4 du code de commerce, élargissant l'obligation de vigilance des sociétés concernées à la lutte contre la déforestation importée.

## Organisation d'IKEA en France et périmètre de vigilance

### Le système de franchise IKEA

La distribution des produits IKEA repose sur un modèle de franchise, ce qui implique que des sociétés détenues par différents propriétaires (les « franchisés ») exploitent les magasins et distribuent des produits sous la marque IKEA dans le cadre d'un contrat de franchise.

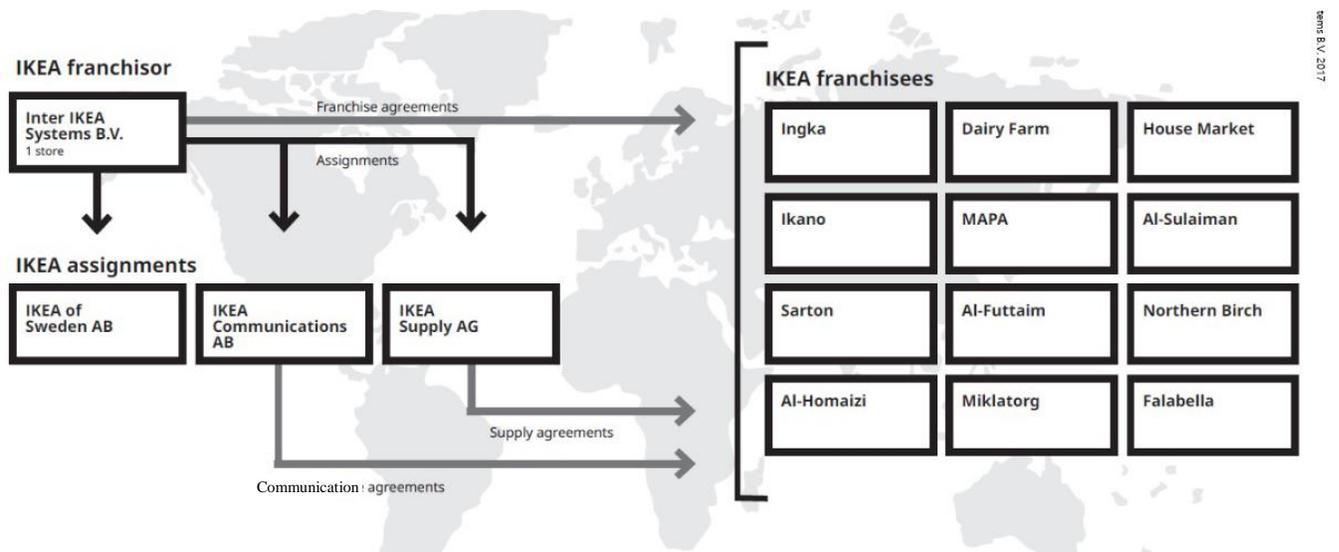


Figure 1 : représentation schématique du modèle de franchise IKEA

Le Groupe Inter IKEA a en charge le développement de la gamme de produits et la relation avec les fournisseurs, et aligne l'orientation stratégique globale d'IKEA, en vue de créer un quotidien meilleur pour le plus grand nombre :

- Inter IKEA Systems BV est propriétaire du « concept IKEA » et est le franchiseur mondial d'IKEA.
- IKEA Range & Supply est responsable du développement (IKEA of Sweden AB), de l'approvisionnement (IKEA Supply AG), et de la fabrication (IKEA Industry AB) des produits IKEA dans des unités propres IKEA, avec l'appui de fournisseurs, ou dans des unités de sous-traitants.

Les franchisés quant à eux gèrent les activités courantes de la vente au détail et paient une redevance à Inter IKEA Systems BV afin de pouvoir utiliser la marque et le savoir-faire IKEA.

Le groupe Ingka est le plus grand franchisé IKEA et un partenaire stratégique du Groupe Inter IKEA, avec 574 points de rencontre des clients (magasins, points de conception, points de retrait, etc.), dont 400 magasins sur 31 pays, comptant 162 293 collaborateurs.

Le groupe Ingka est implanté sur le marché français au travers de la société IKEA Holding France qui est la société mère de :

- Meubles IKEA France (« MIF ») : exploitation des 36 magasins et points de conception,
- Distribution Services IKEA France (« DSIF ») : activités logistiques et de distribution, sur 7 sites logistiques en France,
- IKEA Développement et ses filiales : activités immobilières,
- Actionvest : propriétaire de 7 parcs éoliens.

IKEA Holding France et ses filiales seront désignées ci-après par « IKEA France ».

### Périmètre de vigilance d'IKEA France

Il est à noter que IKEA Développement et Actionvest n'employant aucun salarié, les impacts des activités d'IKEA France sur les parties prenantes internes (collaborateurs) ne concerneront que MIF et DSIF.

Enfin concernant les fournisseurs et sous-traitants pris en compte, les diligences menées concernent prioritairement les fournisseurs et sous-traitants de rang 1. Pour les fournisseurs et sous-traitants de rang 2, l'approche repose principalement sur les exigences du standard interne IWAY, comme détaillé plus loin.

### Relation avec le Groupe Inter IKEA

Le Groupe Inter IKEA est en relation avec plus de 1 500 fournisseurs directs, dans plus de 50 pays, incluant les fabricants de meubles, les fournisseurs de produits alimentaires, les services de transport, et les fournisseurs de composants de meubles. Les fournisseurs sont localisés en Europe, Asie-Pacifique et Amérique du Nord, incluant le Brésil, le Mexique, l'Inde, le Bangladesh, la Chine, le Vietnam, l'Indonésie, la Turquie, et le Pakistan. Les principaux matériaux utilisés par les fournisseurs sont le bois, les fibres naturelles, les textiles, les plastiques, les produits agro-alimentaires, les métaux et l'électronique. Le bois provient majoritairement d'Europe, les autres origines étant l'Asie de l'Est, l'Asie du Sud-Ouest, l'Amérique du Sud, puis très minoritairement d'Amérique du Nord, d'Afrique ou d'Asie du Sud.

Le Groupe Inter IKEA a la responsabilité du développement et de la fabrication de la gamme de produits IKEA via ses propres filiales. Alors que MIF, en tant que filiale du franchisé Ingka, a la responsabilité de la distribution des produits IKEA sur le marché français.

IKEA France n'est pas décisionnaire quant à la nature des produits distribués, de leurs caractéristiques ou de leur fabrication, et n'a pas d'autre autorité que celle résultant de son obligation de s'assurer que les produits distribués sur le marché français sont conformes à la réglementation française, en tant que distributeur.

Cependant, il a été décidé de traiter les fournisseurs du Groupe Inter IKEA comme des fournisseurs de rang 1 (voir ci-dessus), au vu :

- de l'importance que les produits de la gamme IKEA peuvent revêtir dans la cartographie des risques,
- de la quasi-exclusivité d'approvisionnement de MIF auprès du Groupe Inter IKEA,
- du standard IWAY commun à Inter IKEA et Ingka, créé en 2000, et qui démontre la volonté des deux groupes de mettre en place une supply chain responsable depuis plus de 20 ans.

Le Groupe Inter IKEA réalise des due diligences développement durable pour s'assurer que ses activités, ses produits, sa stratégie et ses partenaires d'affaire respectent l'environnement et les droits humains. Le système de vigilance est conçu pour identifier et traiter les potentiels impacts négatifs sur les personnes, la société, et l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement.

Nota Bene : Toutes les données communiquées dans ce rapport et qui concernent le Groupe Inter IKEA ou la production des produits IKEA par Inter IKEA sont issues du rapport de développement durable d'IKEA (IKEA Sustainability Report) ou de la documentation fournie par Inter IKEA.

## Cartographie des risques

Les risques ont été détaillés en trois périmètres distincts, afin de respecter les spécificités des risques et de la gestion de ceux-ci :

- IKEA France.
- Fournisseurs et sous-traitants d'IKEA France (en fonction des risques, des distinctions supplémentaires ont pu être faites, comme par exemple sur les sujets liés à la construction ou à la gestion des parcs éoliens).
- Inter IKEA et ses propres fournisseurs.

### **IKEA France et ses fournisseurs**

#### Référentiels

L'univers des risques est basé sur des référentiels internationaux reconnus et des publications sectorielles tels que :

- le guide OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises,
- les United Nations Guiding Principles on Business and Human Rights,
- le Modern Slavery Act,
- les Conventions de l'OIT pour les Droits de l'Homme,
- la publication de SwedWatch « Risk assessments for products within five categories: furniture »
- la publication de CCFD Terre Solidaire « La vigilance au menu, les risques que l'agro-industrie doit identifier »
- la publication de Sherpa « Guide de Référence pour les Plans de Vigilance ».

## Univers des risques

Cet univers des risques a ensuite été soumis aux différentes directions d'IKEA France sous forme d'ateliers avec les référents métiers, afin de vérifier son adéquation avec les activités d'IKEA France et de ses fournisseurs, et d'identifier les Propriétaires des Risques. Il est par ailleurs alimenté par les analyses de risque réalisées par le Groupe Inter IKEA sur ses propres activités et fournisseurs.

Il est mis à jour annuellement.

L'univers des risques retenu est le suivant :

Droits de l'Homme et Libertés Fondamentales
Risque d'emploi d'enfants, risque de présence d'enfants ou de mineurs sur le lieu de travail et en particulier sur un site IKEA France, risque d'emploi d'alternants au-delà des limites de durée réglementaires
Risque de recours à du travail forcé, notamment exploitation de travailleurs migrants avec confiscation du passeport
Risque de travail illégal, de recours à des travailleurs non déclarés, à des travailleurs étrangers sans titre de travail, de fraudes aux prestations de services et au détachement des salariés, de fausse sous-traitance
Risque de protection insuffisante d'un collaborateur subissant un harcèlement ou un comportement sexiste
Risque de favoritisme ou de conflit d'intérêt dans le recrutement ou la succession ou l'évaluation de la performance
Risque de traitement discriminatoire ou perception de discrimination des collaborateurs, des travailleurs ou des clients, manque d'uniformité ou d'équité dans le traitement social des opérations
Risque de pratiques assimilables à un délit d'entrave, de non-respect des prérogatives syndicales, d'atteinte à la liberté syndicale, de ne pas permettre les négociations pour de meilleures conditions de travail
Risque d'atteinte à la liberté d'expression et d'association
Risque d'atteinte à la liberté de religion, risque de non-équité des mesures en place selon les religions pratiquées
Risque de traitement illégal ou non conforme (collecte, usage, archivage, etc.) des données des clients ou des collaborateurs par IKEA France ou par un de ses fournisseurs : données utilisées pour un usage différent du besoin initial, données collectées ne servant pas à l'usage initial, données pas à jour/incorrectes, information absente ou incomplète sur le consentement, données collectées sans le consentement obligatoire, consentement non démontrable
Risque que les contrats de travail ne respectent pas les minimums salariaux prévus par la loi, et/ou que des irrégularités soient observées dans le versement des salaires
Risque de conflit avec les communautés locales du fait de l'utilisation de leurs ressources, risque d'accaparement de terres et d'eau causé par certaines activités (notamment agroalimentaires et extractives)
Risque d'interventions dans des zones de conflits, financement indirect de conflits, risque de participer indirectement à la criminalisation contre les défenseurs des droits humains et de l'environnement

Santé & Sécurité
Risque de mauvaises conditions de travail en raison d'horaires de travail allant au-delà des seuils légaux ou de pénibilité/dangerosité des tâches
Risques psychologiques (situations de souffrance psychologique, épuisement professionnel, burn-out), harcèlement, violences, agressivité dans les relations interpersonnelles (collaborateur à collaborateur, ou client à collaborateur), inquiétude face aux possibles épidémies
Risque d'accident d'un collaborateur ou d'un client sur un site IKEA France (magasin, dépôt, éolienne, ...), d'un fournisseur sur un site IKEA France ou lors d'une mission réalisée pour IKEA France (ex : chantier de construction, maintenance, livraison dernier kilomètre, etc.), risque d'insuffisance du DUERP en tant qu'outil d'évaluation des risques, risque de collaborateurs Inter IKEA mis en danger dans des zones de conflit
Risque d'intoxication alimentaire avec les produits de la gamme Food en raison de problèmes sanitaires à la fabrication, lors du transport ou en production
Risque de réaction allergique, d'étouffement, de présence d'un corps étranger dangereux ou non dangereux, de matières premières qui ne correspondent pas au cahier des charges, d'une contamination ou d'une dégradation volontaire (sabotage), d'une contamination chimique, ou d'une intoxication alimentaire, avec des produits de la gamme Food, ou hors gamme Food mais consommé sur un site IKEA (traiteurs)
Risque d'accident chez le client provoqué par les produits IKEA, en raison d'un problème de conformité, d'une mauvaise conception, d'une altération dans la chaîne d'approvisionnement ou lors de la livraison, ou d'une mauvaise utilisation, ou accident provoqué sur les biens du client lors de la réalisation d'un service (canalisation percée, etc.)
Risque d'exposition à des substances dangereuses (notamment particules, amiante, pesticides, pollution, plomb, composés organiques volatils, etc.)
Risque d'effondrement des bâtiments en raison de manquements ou de non-conformités des pratiques/matériaux aux normes CE, de sinistre suite à un problème de sécurité/incendie
Risque d'enlèvement d'enfants sur un site IKEA France
Risque d'attaque terroriste au sein d'un site IKEA France, risque de manifestations/revendications à caractère violent
Risque de propagation d'épidémies auprès des clients, des collaborateurs, des travailleurs
Risque de sûreté sur la chaîne d'approvisionnement : contrebande de produits ou passage illicite de frontières en utilisant la chaîne d'approvisionnement d'IKEA

Environnement
Risque de pollution des sols, des cours d'eau ou de l'atmosphère par déversement de déchets ou de substances chimiques/toxiques, décharge sauvage de déchets, fuites et déversements accidentels, pollution par particules
Risque d'aggravation du changement climatique par émission de gaz à effet de serre, d'épuisement des énergies fossiles, opportunité manquée d'équiper les sites en énergie décarbonée, d'utiliser des matériaux moins émissifs et de réduire les consommations énergétiques

Risque de pollution visuelle dans l'espace public à travers l'installation d'affichages publicitaires ou d'infrastructures, pollution lumineuse
Risque de nuisances sonores liées aux activités d'IKEA France
Risque d'épuisement des ressources non renouvelables, d'un mauvais tri des déchets sur site, de ne pas utiliser les déchets comme ressource, de ne pas participer à l'économie circulaire
Risque d'aggravation du stress hydrique, de réduction de l'accès à l'eau potable
Risque d'atteinte à la biodiversité, risque d'atteinte à des sites naturels lors de l'implantation de sites, risque d'impact sur la faune et la flore lors de l'exploitation
Risque d'atteinte au bien-être animal
Risque de déforestation dans les forêts d'où provient le bois utilisé par IKEA France, risque d'utiliser du bois provenant de sources illicites

### Processus d'analyse et d'évaluation des risques

Une première cotation a été réalisée en s'appuyant sur des indices géographiques et sectoriels de risque, fournis par un acteur majeur et reconnu de l'analyse des risques. Cette pré-cotation reflète le niveau de risque d'un pays sur un sujet (ex : travail des enfants, sécurité et maladies professionnelles, gestion des déchets, etc.) et en fonction d'un secteur d'activité (ex : gestion du patrimoine immobilier, Logistique, etc.). Il s'agit donc d'une cotation « brute » ne tenant compte ni des spécificités de l'activité d'IKEA France ni des mesures existantes permettant de réduire les risques. Elle permet d'identifier les sujets prioritaires pour l'évaluation par les Propriétaires des Risques.

Une deuxième phase d'ateliers et d'interviews a été organisée avec les Propriétaires des Risques sur l'évaluation des risques selon la méthodologie de gestion du risque du groupe Ingka : chaque risque identifié est documenté dans un registre de risques. Son analyse permet de noter son niveau d'impact et sa probabilité, tenant compte des mesures existantes (risque net). L'impact est évalué sur les parties prenantes internes et externes. En fonction du niveau du risque, un choix de traitement est retenu (accepter, réduire, transférer, arrêter les activités). Les Propriétaires des Risques ont la responsabilité de définir les actions de réduction à mettre en place lorsque le risque est évalué comme prioritaire.

Au cours du processus, les directions et départements interrogés lors des différents ateliers ont été :

- People & Culture : Recruitment & Sourcing, Co-Worker Experience, Co-Workers Relations, Health & Wellbeing, Equality Diversity & Inclusion
- Procurement : Sustainability Development
- Customer Fulfilment : Services Fulfilment Operations, Store Fulfilment Operations
- Business Development : Sustainability, Market Expansion
- Real Estate : Construction, Facility Management
- Business Risk & Compliance : Safety & Security, Third Party Compliance, Operational Risk Management
- Legal
- Commercial : Product Quality & Compliance, Food
- Digital : Data Privacy, Information Security

Il est à noter que concernant les risques liés à la chaîne d'approvisionnement des produits vendus, du fait de l'organisation de la franchise IKEA (voir « le système de franchise IKEA » plus haut), l'analyse de risque a été réalisée par Inter IKEA. Elle se base notamment sur la localisation géographique (niveau pays) et le secteur d'activité des fournisseurs d'Inter IKEA.

### Risques prioritaires

L'évaluation des risques a fait ressortir pour IKEA France, en risques prioritaires sur l'exercice FY24, 4 risques déjà présents sur les précédents exercices et pour lesquels des plans d'action sont en cours et 1 nouveau risque :

- Risque d'épuisement des ressources renouvelables, de mauvais tri des déchets par les prestataires d'IKEA France : l'analyse des risques FY21 avait fait ressortir ce risque comme ayant un niveau élevé. Un groupe de travail a été mis en place depuis FY22 pour identifier des pistes d'action, et ce travail continue sur FY25.
- Risque de traitement illégal des données par un collaborateur IKEA France : l'analyse de l'exercice FY22 avait montré que bien que le risque de traitement illégal des données ne soit pas élevé sur le périmètre de la filiale MIF, le plan d'action mis en œuvre, consistant notamment en la formation des collaborateurs aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques, n'avait pas été complètement déployé. En FY23 les formations obligatoires ont été suivies de façon satisfaisante par les collaborateurs. Cependant il reste nécessaire de surveiller le maintien dans le temps des mesures, notamment l'implication des managers pour permettre aux équipes de réaliser ces formations, voire les modules d'approfondissement. Sur le périmètre de la filiale DSIF, le risque est évalué comme élevé cette année.
- Risque d'accident d'un collaborateur IKEA France : l'analyse de l'exercice FY22, là encore, a montré que le risque d'accident de collaborateurs n'est pas élevé, mais la gestion de ce risque s'appuie notamment sur les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) dont la mise à jour et la traduction en programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail demande à être améliorée. Un plan de contrôle interne a été implémenté en FY24 sur le suivi des DUERP et des plans d'action liés.
- Risque de mauvaises conditions de travail chez nos sous-traitants : l'analyse de risque de l'exercice FY23 avait mis en évidence un risque d'heures de travail allant au-delà des seuils légaux de certains de nos prestataires de services.
- En FY24, le risque d'aggravation du changement climatique par émissions de gaz à effet de serre, l'épuisement des ressources fossiles, l'opportunité manquée d'équiper les sites en énergie décarbonée et de réduire des consommations énergétiques est passé d'un niveau moyen à un niveau élevé. Plusieurs actions sont déjà en place, au niveau France comme au niveau du Groupe, pour réduire l'empreinte carbone de nos activités.

## Inter IKEA et ses fournisseurs

### Périmètre de l'analyse de risque

La première étape de l'analyse de risque faite par Inter IKEA est l'identification du périmètre des fournisseurs et des chaînes d'approvisionnement, prenant en compte la sévérité et la probabilité des impacts négatifs potentiels, et les exigences réglementaires. Trois scopes ont ainsi été définis :

- Les fournisseurs directs, pour lesquels un contrat est conclu entre Inter IKEA et le fournisseur de produits, de composants de produits, de matériels, d'emballages ou de transport jusqu'aux magasins IKEA.
- Les fournisseurs indirects, qui fournissent les opérations en propre d'Inter IKEA (IT, facility management, services professionnels, etc.). Le périmètre prend en compte la majorité des dépenses et les secteurs les plus à risque. Sont exclus les achats indirects présentant un faible risque (par exemple, fourniture en eau, en électricité, services mobiles, etc.).
- La chaîne d'approvisionnement en matières premières, et les tiers entre les fournisseurs de matières premières et les fournisseurs directs.

Les analyses de risques ont été particulièrement poussées sur l'approvisionnement en bois et matériel forestier, et sur l'approvisionnement en coton, au vu des volumes utilisés et de la connaissance de risques élevés en matière de développement durable. Ce périmètre sera étendu progressivement notamment avec la mise en conformité avec la future réglementation européenne sur déforestation (European Union Deforestation Regulation, EUDR).

### Risques prioritaires

Sur la chaîne d'approvisionnement d'Inter IKEA, les risques identifiés pour FY24 sont sensiblement les mêmes qu'en FY23, et sont :

- Risque de recours à du travail forcé ou illégal, risque de traitement discriminatoire en particulier lors du recrutement, risque d'exploitation de travailleurs migrants, mauvaises conditions de travail. Les principaux secteurs concernés sont la production du coton, l'extraction minière (composants de certains produits spécifiques), et le secteur du transport maritime.
- Risques géopolitiques (guerre en Ukraine).
- Risques de contrebande et de trafic de personnes en utilisant le réseau de transport de marchandises d'IKEA.

## Actions de réduction des risques et de prévention des atteintes graves

# Stratégie, Politiques et Règles du Groupe Ingka

## Stratégie globale

Le Groupe Ingka a défini de longue date les exigences qu'il souhaite s'appliquer, appliquer à ses collaborateurs et à ses relations d'affaires. Une entreprise est prospère si elle est pertinente et accessible pour ses clients, en gardant ses prix bas, en réinvestissant dans le futur, et en prenant soin des personnes et de la planète. Le Groupe Ingka évalue donc sa performance selon ces 4 domaines, d'égale importance :

- De meilleurs lieux de vie pour nos clients : la mission du Groupe est de rendre les meubles inspirants et accessibles au plus grand nombre. La priorité d'IKEA aujourd'hui est d'être accessible au plus grand nombre grâce à l'omnicanalité de son réseau de vente mêlant points de vente physiques et digitaux, de proposer des produits plus abordables et des services et solutions qui rendent la vie plus saine et plus durable.
- De meilleures vies pour le plus grand nombre et pour nos collaborateurs : le Groupe Ingka participe activement à une société plus juste et plus équitable, en commençant par les collaborateurs et la chaîne d'approvisionnement, puis les clients, les communautés locales et la société au sens large.
- Une meilleure planète pour tous : des actions sont menées pour que les activités soient moins émettrices de gaz à effet de serre, moins consommatrices de ressources et émettrice de déchets, et pour promouvoir la biodiversité et la conservation de l'eau, mais également pour guider les clients dans ce sens.
- Une meilleure entreprise maintenant et pour les générations futures : guidé par sa vision et ses valeurs, le Groupe veut être équitable, inclusif et encourageant, avec une gouvernance éthique et dans le respect des Droits Humains tout au long de la chaîne de valeur.

## Code de Conduite

La façon dont sont gérées les affaires, dont les collaborateurs se comportent les uns avec les autres et interagissent avec les clients, les visiteurs, les fournisseurs et avec le monde qui les entoure détermine comment le groupe Ingka et la marque IKEA sont perçus. Le Code de Conduite aide les collaborateurs à incarner les valeurs et à les comprendre dans le contexte du travail quotidien.

Les principes énoncés dans le Code de Conduite sont :

- En interne :
  - Egalité des chances
  - Conditions de travail sûres
  - Protection des données et des informations
  - Respect de la vie privée
  - Développement durable
  - Lutte contre le harcèlement
  - Interdiction de la consommation d'alcool et l'usage de stupéfiants au travail.
- Dans les relations externes :
  - Représentation de la marque IKEA

- Lutte contre les conflits d'intérêts
- Lutte contre la corruption
- Politique en matière de cadeaux et invitations
- Bon usage du temps et des ressources internes

Le Code de Conduite est annexé au Règlement Intérieur, il est remis à chaque collaborateur à son arrivée. Une formation obligatoire au Code de Conduite est également dispensée aux nouveaux collaborateurs à leur arrivée, puis des formations de rappel sont organisées régulièrement.

## Règles en matière de Sécurité et Sûreté et procédures

La Sécurité et la Sûreté des collaborateurs, des clients et des visiteurs est la priorité du Groupe Ingka. Il a la responsabilité de fournir un environnement sûr pour ses clients et ses collaborateurs, de préserver ses biens, et de mettre en place des programmes de Sécurité et de Sûreté efficaces et continus, permettant d'assurer une sensibilisation de tous à la sécurité.

Le Groupe Ingka définit la Règle appliquée à l'ensemble des unités Ingka (« Group Rule ») en matière de gestion des risques, nouveaux ou existants, dans le domaine de la Sécurité et de la Sûreté, notamment les accidents, les maladies professionnelles, les dommages aux biens, les interruptions d'activité, les crimes, qui peuvent être occasionnés sur les collaborateurs, les clients, les visiteurs, les sous-traitants, dans toute unité Ingka et toute activité opérée par Ingka auprès de ses clients.

## Standard IWAY

### *Principes*

IKEA souhaite agir en faveur des personnes tout en réduisant son impact sur la planète, ce qui implique un équilibre entre croissance économique et soutien à la société civile en termes de protection environnementale et sociale. C'est pour cette raison qu'a été créé en 2000 le standard IWAY (IKEA Way of Purchasing Products, Materials and Services), qui s'applique aux fournisseurs et la chaîne de valeur d'IKEA.

IWAY est un standard fondé sur des normes internationales : les huit conventions fondamentales de la Déclaration de l'OIT de juin 1998, les Principes et Droits Fondamentaux au Travail ainsi que sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies lancé en l'an 2000. Il couvre 4 domaines :

- Réduire l'impact sur l'environnement
- Sécuriser un travail décent et qui a du sens pour les travailleurs
- Respecter les droits des enfants
- Améliorer le bien-être animal dans la chaîne de valeur IKEA

### *Exigences*

Le standard, actuellement dans sa version 6.0, s'applique aux fournisseurs et sous-traitants de toutes les organisations IKEA et dans l'ensemble des franchises, dans le but de parvenir collectivement à un approvisionnement responsable et à une chaîne de valeur IKEA plus durable. Les exigences IWAY sont

progressives (niveaux « Obligatoire », « Basique », « Avancé » et « Excellent »), ce qui incite les fournisseurs à se concentrer sur l'amélioration continue autour des sujets IWAY.

Les exigences s'articulent autour des 10 principes clés de la norme :

1. Les principes IWAY sont soutenus par des routines efficaces et un dialogue ouvert
2. Les affaires sont menées légalement et avec intégrité
3. Les enfants sont protégés et les opportunités de travail, d'apprentissage et de vie de famille sont promues
4. Les droits fondamentaux du travail sont respectés
5. Les travailleurs ont du temps libre, sont payés de manière responsable et ont la possibilité de développer leurs compétences
6. La santé et la sécurité des travailleurs sont protégées
7. Les conditions de travail et de vie sont adaptées
8. La planète est protégée
9. Les ressources, y compris l'eau et les déchets, sont gérées de manière durable et circulaire
10. Les animaux vivent décemment

Le Standard se compose de plusieurs sections, une section générale IWAY qui s'applique à tous les partenaires commerciaux IKEA quel que soit le secteur d'activité, ainsi que des sections IWAY supplémentaires, qui ont été élaborées pour aborder de manière plus spécifique les défis propres à certains secteurs d'activité :

- « IWAY Section Hébergement » qui comprend les exigences imposées aux sous-traitants fournissant des logements à leurs travailleurs.
- « IWAY Animal Welfare Section » qui s'applique à tous les fournisseurs qui livrent des produits d'origine animale à IKEA.
- « IWAY Digital Platform Work Section » qui contient des exigences supplémentaires spécifiques aux plateformes numériques notamment concernant les prestations de livraison et d'installation. Ces exigences concernent les travailleurs des plateformes qui effectuent des services pour ou au nom d'IKEA.
- « IWAY Forestry Section » qui contient des exigences spécifiques pour les matériaux à base de bois.
- « IWAY Transport Section » qui s'applique aux fournisseurs transportant des produits, services, composants ou matériaux IKEA dans la chaîne de valeur IKEA (hors livraison dernier kilomètre).

#### *Application du standard*

Une clause contractuelle stipulant le respect des dispositions prévues par le standard IWAY est insérée dans les contrats conclus avec les fournisseurs. Il est également demandé aux fournisseurs et prestataires directs d'implémenter et de vérifier les exigences IWAY auprès de leurs sous-traitants.

La vérification de la conformité à IWAY dans la chaîne d'approvisionnement est faite par des audits, annoncés et non-annoncés (voir chapitre « Evaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants : IWAY »). IKEA se réserve la possibilité d'auditer les sous-traitants de ses prestataires et fournisseurs.

## Certifications et approvisionnement responsable

### Bois

En FY24, 97,3% du bois utilisé par Inter IKEA provient de « sources plus durables » (More Sustainable Sources, « MSS »), c'est-à-dire issu de forêts certifiées Forest Stewardship Council (FSC) ou issu du recyclage, contre 97,9% en FY23.

Le procédé de certification FSC s'attache à respecter les principes suivants :

- Respecter les réglementations ;
- Respecter les droits des travailleurs et offrir de bonnes conditions de travail ;
- Agir en conformité avec les droits des populations autochtones ;
- Assurer de bonnes relations avec les communautés ;
- Assurer une répartition équitable des bénéfices générés par la forêt ;
- Minimiser les impacts environnementaux négatifs ;
- Assurer un suivi et une évaluation ;
- Assurer de hautes valeurs de conservation ;
- Mettre en œuvre des activités de gestion.

Inter IKEA s'approvisionne en bois certifiés « Chain of Custody » Certification (CoC), assurant la traçabilité et la conformité des filières d'approvisionnement au standard FSC.

### Produits agricoles et de la mer

#### *Coton*

Il y a plus de 10 ans, IKEA, le WWF et d'autres partenaires ont créé la Better Cotton Initiative (BCI), une organisation visant à améliorer la production mondiale du coton sur les aspects industriels, sociaux et environnementaux.

Depuis 2015, IKEA s'approvisionne en coton provenant de sources plus durables, ce qui signifie qu'il est soit recyclé, soit issu de programmes approuvés tels que le BCI ou leurs équivalents dans d'autres localisations, le Cotton Made in Africa (CMiA) ou du coton bio, permettant ainsi de consommer moins d'eau, d'engrais et de pesticides chimiques pour leur production que du coton issu de productions classiques.

#### *Huile de palme*

Inter IKEA soutient le renforcement des principes et critères qui constituent la norme Roundtable on Sustainable Palm Oil, en privilégiant l'huile de palme certifiée selon cette norme dans les bougies (95% de l'huile de palme utilisée) et dans les aliments (5% de l'huile de palme utilisée). C'est ainsi 100% de l'huile de palme utilisée dans les bougies qui est certifiée RSPO en FY24.

### *Thé, café et chocolat*

Le thé, le café et le chocolat servis au sein des restaurants IKEA et vendus au rayon épicerie (vendus à IKEA France par IKEA Food Supply AG) sont des produits certifiés Rainforest-Alliance. Cela signifie qu'ils ont été produits en utilisant des méthodes qui soutiennent les trois piliers de la durabilité : social, économique et environnemental. En FY24, 100% du thé et du cacao utilisés dans les produits de la marque IKEA et qui sont produits à partir d'ingrédients fournis par IKEA Food AG (soit environ 65% des ingrédients fournis pour la gamme alimentaire IKEA) sont issus de fermes certifiées Rainforest Alliance.

### *Produits de la mer*

En FY24, 100% des produits de la mer servis dans les restaurants IKEA et vendus au rayon épicerie (vendus par IKEA Food Supply AG à IKEA France) sont certifiés ASC (Aquaculture Stewardship Council) ou MSC (Marine Stewardship Council), garantissant ainsi une traçabilité complète.

L'ASC a annoncé en FY24 son retrait du marché chinois. Malgré cela, IKEA et l'ASC ont sécurisé que tous les approvisionnements de poisson, y compris depuis la Chine, respecteraient entièrement les critères de la certification ASC jusqu'à fin 2027.

## **Protection des données personnelles**

Le respect de la vie privée et des données personnelles, qu'il s'agisse de celles des clients, des collaborateurs ou des fournisseurs, est une priorité pour IKEA France. Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a instauré à partir de 2018 un renforcement du contrôle de l'utilisation faite des données personnelles, dans la continuité de la Loi Informatique et Libertés de 1978.

D'un point de vue organisationnel, la protection des données chez IKEA France repose sur des fonctions essentielles :

- Une équipe Data Privacy, sous la direction du Country Digital Manager, dont le Délégué à la Protection des Données, interlocuteurs des collaborateurs pour toute question sur la protection et le traitement des données dans le respect des droits des individus,
- Une équipe Information Security, sous la direction du Country Digital Manager également, pour toute question sur la sécurité des données dans les systèmes informatiques.

Au vu de la complexité du sujet et de sa criticité, une analyse et une évaluation plus poussées des risques liés à la Protection des données a été réalisée. L'univers des risques est construit au regard de dix principes de traitement en matière de protection des données :

- **Equité et légalité** : les données personnelles doivent être collectées avec une base légale, le traitement doit être équitable et justifié.
- **Transparence et véracité** : être transparents et donner des informations pertinentes aux individus concernés avant la collecte. Les individus doivent être correctement informés sur la manière dont leurs données sont collectées et utilisées.
- **Finalité** : les données des individus ne doivent être traitées que pour des finalités précises et ne doivent pas servir à autre chose.
- **Minimisation des données** : pas de collecte de plus de données qu'il n'en faut pour accomplir la finalité.

- Précision, qualité et exhaustivité : les données des individus doivent être tenues à jour et doivent être exactes. Les demandes individuelles visant à corriger des informations inexactes ou incorrectes doivent être traitées rapidement.
- Durée de conservation et suppression : pas de conservation des données plus que nécessaire au regard de la finalité.
- Sécurité de l'information : les données ne doivent pas être exposées à un risque de perte, de mauvaise utilisation, d'accès non autorisé, altération, destruction ou divulgation.
- Droits des individus : faciliter l'exercice des droits des individus : leur donner suffisamment d'information sur la manière de l'exercer, avoir un process permettant de répondre rapidement et efficacement, que ce soit une demande client ou collaborateur.
- Consentement : les individus doivent être dûment informés qu'ils doivent donner leur consentement, le consentement doit être correctement enregistré et stocké en référence à l'heure et à la date de sa collecte (preuve du consentement).
- Traitement des données personnelles par des tiers : les tiers doivent avoir des mesures techniques et organisationnelles en place lorsqu'ils traitent des données pour IKEA France (Accord sur la Protection des Données, Garanties liées au transfert de données, etc.).

L'évaluation des risques n'a pas fait ressortir de risques élevés ou critiques, néanmoins les plans d'action correctifs mis en place pour les risques de niveau moyen, notamment les formations des collaborateurs sur les règles et les bonnes pratiques en termes de sécurité des informations et de protection des données personnelles, nécessitent un suivi attentif pour maintenir le niveau d'efficacité.

## Déchets et économie circulaire

Les déchets de chantier des prestataires intervenant sur un site IKEA France, constituent un risque de niveau élevé pour l'environnement. Mais, pris dans leur globalité, les déchets constituent également une opportunité majeure pour IKEA France de participer à la création d'une économie circulaire.

### Gestion des déchets de chantier

L'analyse des risques indique un risque d'atteinte à l'environnement par les déchets de chantiers, que ce soit lors de la construction d'un nouveau bâtiment ou lors d'opérations de réaménagement de bâtiments existants, en raison de mauvais tri par les prestataires utilisant les bennes mises à leur disposition. Suite à ce constat, un groupe de travail a été constitué afin d'identifier des solutions pour une meilleure prise en compte du tri sur les chantiers. Des chantiers pilotes ont été identifiés pour déployer les premières pistes d'action, et les conclusions seront présentées dans les prochains Plans de Vigilance.

En FY23, un guide de traitement des déchets a été formalisé pour informer les prestataires de chantier des exigences d'IKEA France et rappeler les exigences réglementaires. En FY24, ce guide a été annexé sous forme de charte au Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) des chantiers de construction et de réaménagement, afin que les prestataires s'engagent à respecter les exigences de tri et de traitement des déchets de chantier.

## Eco-organismes et filières de responsabilité élargie des producteurs

Meubles IKEA France, en tant que distributeur, a adhéré à de nombreux éco-organismes :

- Ecomaison (ex Eco-mobilier),
- CITEO,
- ReFashion,
- Corepile,
- Ecosystem,
- EcoDDS,
- Ecologic.

L'adhésion à un éco-organisme permet de remplir les obligations dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). En effet, les metteurs sur le marché français, qu'ils soient fabricants, importateurs ou distributeurs de produits concernés par une filière REP, sont tenus soit de mettre en place un système individuel de collecte et de traitement de ces produits en fin de vie, soit de participer à un système collectif en adhérant à un éco-organisme agréé et en payant des contributions liées à la nature et aux quantités de produits mis sur le marché.

L'éco-organisme a la charge d'organiser la collecte des produits en fin de vie et leur traitement approprié, en favorisant le recyclage. Les éco-organismes ont aussi un rôle de promotion du recyclage auprès du grand public, et de la recyclabilité auprès des metteurs sur le marché en adaptant leur barème de redevances au profit des produits les plus recyclables et les moins impactants pour l'environnement.

## Seconde vie des meubles usagés et obligation de reprise

La Loi Anti-Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) impose, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la reprise gratuite des meubles usagés par les distributeurs de produits d'ameublement et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la reprise des articles de décoration textile, de jardin et de bricolage, des jouets et jeux usagés.

IKEA France a cependant été précurseur dans ce domaine avec la mise en place de son espace seconde vie depuis plusieurs années (autrefois dénommé « Bonne Trouvaille »). Cette zone, présente dans l'ensemble des magasins IKEA dont la taille le permet, propose aux clients des articles à prix réduit : des modèles d'exposition, quelques fins de séries, des meubles et éléments de décoration de la marque repris aux clients, ainsi que des produits déballés ou endommagés dont la sécurité a été vérifiée. C'est en effet dès 2014, qu'il a été rendu possible pour les clients IKEA de rapporter en magasin les meubles de la marque dont ils n'ont plus l'utilité contre une carte avoir. La stratégie « seconde vie » chez IKEA France s'intensifie à partir de 2021, avec notamment la possibilité de réserver des produits en ligne, ou encore l'élargissement de la gamme des produits repris.

## Accidentologie

La sécurité des collaborateurs et des visiteurs est une priorité pour IKEA, et bien que le niveau de risque ne soit pas élevé sur le risque d'accident sur un site IKEA France, il est apparu au cours de l'analyse que 2 axes importants de la gestion de ces risques pouvaient être améliorés :

- la qualité de l'évaluation du risque pour les collaborateurs des différentes unités, réalisée dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP),
- l'identification et le suivi de mise en œuvre des actions du programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, qui doit découler des risques identifiés.

Un contrôle interne a été déployé en FY23 (première échéance en FY24) pour s'assurer que la mise à jour des DUERP soit efficace et avec un niveau de détail et de suivi des actions correctives suffisant.

## Lutte contre le changement climatique

### Politique de lutte contre le changement climatique

IKEA dans son ensemble, a choisi de faire sa part en vue de l'atteinte des objectifs climatiques fixés par l'Accord de Paris. Ainsi, des objectifs ont été fixés par IKEA dans sa globalité, puis retranscrits et adaptés au niveau du Groupe Ingka, pour chaque pays, puis pour chaque unité.

Comme toute entreprise s'engageant dans cette démarche, IKEA a deux grandes échéances :

- Celle de 2030, où l'objectif est de réduire de moitié ses émissions de gaz à effet de serre,
- Et celle de 2050, où IKEA souhaite atteindre le Net-zéro (les gaz à effet de serre émis sont contrebalancés par la même quantité de gaz à effet de serre évitée dans l'atmosphère). L'atteinte du net-zéro implique pour IKEA de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de plus de 90%.

Les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas également réparties tout au long de la chaîne de valeur. Ainsi, les émissions liées à la chaîne d'approvisionnement (matériaux, production alimentaire, fabrication de produits et transport amont), qui ne dépendent pas du Groupe Ingka (car en amont de la phase de commerce de détail), comptent pour 59% des émissions du Groupe.

Les émissions en lien avec les activités de commerce de détail (et donc que le Groupe peut d'avantage contrôler), comptent pour 1% des émissions. Auxquelles s'ajoutent des émissions significatives liées au transport des clients et aux livraisons à domicile (11%). Pour atteindre l'objectif de -50% sur les émissions de CO<sub>2</sub>e de IKEA en 2030, les émissions en lien direct avec les activités de commerce de détail (chauffage et climatisation des bâtiments, consommation énergétique, utilisation de gaz réfrigérants, gestion des déchets, etc.) doivent être réduites d'environ 85% par rapport à l'exercice fiscal 2016, année de référence. A noter que le Groupe Ingka ne souhaite pas avoir recours à l'utilisation de crédits carbone pour l'atteinte de ces objectifs.

Enfin, l'utilisation des produits et la gestion de leur fin de vie, une fois qu'ils ont été commercialisés, comptent pour 23% de l'empreinte carbone.

Le Groupe Ingka suit ainsi ses émissions de gaz à effet de serre, avec des objectifs de réduction sur les 3 scopes d'émission<sup>1</sup>. Bien que la majorité des émissions viennent de ses émissions de scope 3, le Groupe

---

<sup>1</sup> Pour rappel, il est usuel de distinguer trois scopes ou catégories d'émissions lorsque l'on réalise un bilan carbone :

- Le scope 1 : celui-ci correspond aux émissions directes de l'entreprise (ex. énergie consommée dans les bâtiments comme le gaz, carburant consommé par la flotte de véhicules d'entreprise, etc.)

a également mis en place des actions sur les opérations en propre (scopes 1 et 2). Sur le scope 3, des collaborations sont mises en place sur toute la chaîne de valeur afin de réduire ses émissions (par exemple : utilisation d'énergie renouvelable dans les usines, investissement dans des solutions de recyclage, etc.).

IKEA a fixé en 2018 ses cibles de réduction basées sur la science selon la Science Based Targets initiative (SBTi), sur les scopes 1, 2 et 3. Ces cibles ont été mise à jour selon le Corporate Net-Zero Standard et ont été soumis à la SBTi en novembre 2023.

Afin d'atteindre l'objectif net-zéro d'ici FY50, toutes les émissions résiduelles seront neutralisées par de meilleures pratiques agricoles et forestières dans la chaîne de valeur d'IKEA, et en s'assurant que le carbone reste stocké plus longtemps dans nos produits en travaillant sur l'économie circulaire.

De plus, IKEA veut atteindre l'objectif net-zéro en agissant au-delà de ses opérations en propre, en collaborant avec ses clients, ses fournisseurs et ses partenaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, en améliorant les pratiques agricoles et forestières, et en réduisant encore les émissions via des investissements dans des fermes éoliennes et solaires.

### Principaux leviers de décarbonation

Les leviers de réduction sur les scopes 1, 2 et 3 identifiés sont :

- Meubles et produits alimentaires IKEA (81% de l'empreinte carbone de IKEA) :
  - Energies renouvelables dans la supply chain,
  - Cibles net-zéro des sous-traitants,
  - Efficacité énergétique des produits utilisant de l'énergie,
  - Utilisation de matières recyclées et recyclables dans les produits,
  - Produits alimentaires à base de protéines végétales.
- Opérations au sein des unités IKEA (1% de l'empreinte carbone) :
  - Electricité renouvelable,
  - Fin de l'utilisation d'énergies fossiles pour le chauffage et la climatisation des bâtiments dont Ingka est propriétaire,
  - Mesures d'efficacité énergétique (par exemple, optimisation des logiciels de Gestion Technique du Bâtiment).
- Biens et services utilisés pour nos opérations en propre et la construction (5% de l'empreinte carbone) :
  - Energie renouvelable dans la supply chain,
  - Cibles net-zéro des sous-traitants,
  - Achats de matériaux à plus faible émission de carbone.

- 
- Le scope 2 : ce sont les émissions indirectes (en dehors de l'entreprise) liées à la consommation énergétique pour l'activité de l'entreprise (consommation d'électricité par exemple)
  - Le scope 3 : toutes les émissions indirectes amont et aval (ex. transport des marchandises, traitement de la fin de vie des produits, etc.)

- Déplacements des clients et des collaborateurs et livraisons à domicile (11% de l’empreinte carbone) :
  - Véhicules électriques et zéro émissions pour les livraisons à domicile,
  - Infrastructure de recharge électrique sur les sites Ikea à disposition des transporteurs, clients et collaborateurs,
  - Localisation pour une meilleure accessibilité des sites (transports en commun),
  - Réduire les trajets en réduisant les retours produits,
  - Optimisation des trajets pour les livraisons à domicile.

## **Droits Humains chez les fournisseurs d’Inter IKEA**

### **Lutte contre le travail forcé et pratiques de recrutement équitables**

Ces risques ont été identifiés sur les flux migratoires complexes entre les pays d’Asie et vers l’Europe de l’Est. Les suspicions d’exploitation des migrants concernent les phases de recrutement (risque de paiement de frais de recrutement prohibitifs entraînant une servitude pour dette et du travail forcé) et d’emploi (non-paiement des minima salariaux et/ou mauvaises conditions de travail).

Inter IKEA a intensifié le dialogue avec ses sous-traitants et fournisseurs sur les sujets des heures de travail, des droits fondamentaux du travail, et du recrutement responsable de migrants et de travailleurs de groupes vulnérables.

Des formations internes ont également été dispensées depuis FY23 pour sensibiliser les personnels et permettre une meilleure identification et un meilleur traitement des cas de travail forcé. En FY24, 25 collaborateurs IKEA et 400 représentants de sous-traitants ont pu être formés.

Enfin, IKEA est un membre fondateur du Leadership Group for Responsible Recrutement (LGRR), et soutient les engagements du Employer Pays Principle, selon lesquels aucun travailleur ne doit payer pour travailler, et l’employeur doit prendre en charge le coût du recrutement.

En FY24, IKEA Supply AG a signé un partenariat de 3 ans avec l’IOM (International Organization for Migration) afin de promouvoir les droits et le bien-être des travailleurs migrants employés au sein de la supply chain IKEA, en lien avec les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme (UNGPs) et les conventions sur les droits humains et au travail : les axes de travail retenus sont le recrutement éthique, les conditions de travail décentes et l’accès à des voies de recours.

L’implémentation du Code de Conduite IWAY est complexe, particulièrement dans les régions concentrant beaucoup de travailleurs migrants et des réglementations locales faibles. En FY24, IKEA Supply AG a organisé des sessions de formation sur les pratiques de recrutement responsable et les droits humains, auprès de fournisseurs de produits et de services dans les régions d’Asie du Sud-Est et du Moyen Orient. Des supports ont été créés avec la participation de l’International Organization for Migration (IOM) et mis à disposition, sous forme de guidelines claires, de boîtes à outils pour les responsables de recrutement, et de programmes de formation pour les partenaires d’affaires.

Les guidelines ont par exemple été mises en place lors des appels d’offre de renouvellement des prestataires pour les opérations dans les entrepôts : les prestataires candidats ont l’obligation de

présenter leurs mesures en faveur d'un recrutement responsable et de prévention du travail forcé, étant ainsi sensibilisés à leurs responsabilités sur ce sujet même dans le cas où ils ne sont pas retenus.

Aux Emirats Arabes Unis, IKEA Supply AG a lancé, en partenariat avec le Swedish Business Council et l'IOM, une réflexion avec d'autres entreprises membres et l'Ambassade Suédoise, sur la promotion collective des droits humains et de conditions de travail équitables pour les travailleurs migrants, découlant sur la création d'un groupe de travail dédié.

Le risque de travail forcé dans le secteur du coton, et en particulier au Pakistan, en Inde, en Chine et au Brésil, est identifié de longue date. Inter IKEA s'assure que le coton ne vienne pas de régions avec un fort risque de travail forcé, en pratiquant la ségrégation physique du coton des différentes sources d'approvisionnement, s'assurant ainsi d'une meilleure traçabilité.

### Conditions de travail

IKEA est un faible consommateur de ressources inorganiques, mais leur utilisation est critique dans certaines applications comme les meubles, les appareils électroménagers, l'éclairage, la vaisselle et les ustensiles de cuisine. En FY24, le travail de cartographie de la supply chain jusqu'aux sources des matériaux inorganiques a continué, permettant une meilleure identification des principales sources et une meilleure compréhension des impacts de la supply chain.

#### *Extraction et exploitation minière*

Un partenariat a été signé avec l'ONG Pact, avec pour objectif d'identifier les risques et d'améliorer les connaissances sur les impacts développement durable de l'extraction et de l'exploitation minière, de favoriser les achats responsables et de réduire les impacts négatifs sur les personnes et la planète.

IKEA est également membre de la Responsible Minerals Initiative (RMI), et continue ses efforts pour promouvoir le développement social et économique dans la production et les achats miniers.

#### *Circularité et recyclage*

Des réflexions sont également en cours sur les risques environnementaux et sociaux dans la gestion des déchets, afin d'identifier les bonnes pratiques à promouvoir. En FY24, IKEA est devenu membre de la Fair Circularity Initiative (FCI) pour implémenter et sécuriser les principes de circularité équitable, et pour s'assurer que les droits des travailleurs sont respectés.

### Respect des Droits Humains dans le secteur du transport maritime

Une plus grande attention est portée aux risques de non-respect des Droits Humains dans le transport maritime, notamment le paiement exigé de frais de recrutement, les conditions de vie à bord, l'accès à des permissions à terre et les heures de travail. Des travaux ont été entamés en FY23 avec les prestataires de transport maritime et d'autres parties prenantes externes afin d'améliorer la compréhension des points à améliorer, et leur occurrence dans la chaîne d'approvisionnement IKEA. Les travaux ont débouché en FY24 sur la définition de nouvelles exigences IWAY sur le bien-être des travailleurs en mer dans la section Transport Maritime.

En avril 2024, IKEA a lancé un partenariat de 3 ans avec Mission to Seafarers, une association internationale d'aide aux personnels travaillant en mer. Ce partenariat aide IKEA à identifier, évaluer, prévenir et réduire les impacts négatifs sur les Droits Humains lors des contractualisations pour des services maritimes, s'assurant ainsi que les personnels travaillant en mer sont correctement protégés et supportés.

### Risques géopolitiques : guerre en Ukraine

Les opérations en Ukraine ont été stoppées dès le début du conflit armé, afin de prioriser la sécurité des collaborateurs et des partenaires. La situation est évaluée en continu d'un point de vue humanitaire et opérationnel, avec l'objectif de maintenir des relations à long terme avec nos partenaires et de reprendre les opérations normales dès que possible. La reprise des opérations est conditionnée à la garantie de la sécurité et de la sûreté pour les personnes, à la réalisation de due diligences sur les Droits Humains, et doit se faire en respectant les lois humanitaires internationales en temps de conflits armés, ce qui a permis une reprise partielle des activités dans la partie sud-ouest de l'Ukraine en FY23 puis en FY24, où la situation est la plus stable.

### Contrebande et trafic de personnes via le réseau de transport européen

Dès FY22, des risques de trafic de personnes et de passage clandestin de frontière par des migrants ou des criminels, en utilisant le réseau de transport de IKEA, ont été identifiés, mettant en danger ces personnes ainsi que les conducteurs.

Des formations et des guides de sécurité ont été dispensés aux conducteurs des prestataires de transport d'Inter IKEA, et le reporting aux autorités et en interne est exigé pour permettre l'analyse des points faibles. Une amélioration des scellés des portes des camions et conteneurs est également à venir.

## Gestion du bois par Inter IKEA

Le système de Due Diligence IKEA sur la gestion forestière est basé sur 4 documents principaux :

- Section gestion forestière d'IWAY et guide du fournisseur : documents prescrivant aux fournisseurs IKEA comment s'approvisionner en matériaux forestiers, collecter les informations sur l'origine du bois, mener une évaluation des risques, identifier des actions de mitigation et reporter à IKEA.
- Méthode de Travail IWAY sur la gestion du bois dans les produits d'ameublement : document décrivant les rôles, responsabilités et actions des fournisseurs et des personnels IKEA dans la sécurisation des exigences IKEA en matière de gestion forestière, pour les produits d'ameublement.
- Le Système de Due Diligence Forestière d'IKEA : document prescrivant les procédures, mesures et contrôles pour sécuriser la conformité aux exigences IWAY de gestion forestière.
- Specification IOS-MAT-0087 : exigences de traçabilité des matières d'origine végétales utilisées dans les produits IKEA.

Avant signature d'un contrat avec un fournisseur, Inter IKEA s'assure d'obtenir de la part de celui-ci un Plan d'Achat de Bois (Wood Procurement Plan) décrivant les sources, les espèces, les matériaux, les volumes et les origines du bois qui sera utilisé. Pour les fournisseurs basés dans des pays à risque élevé

d'abattage illégal de bois, un plan d'actions doit également être fourni pour assurer la conformité à la stratégie d'approvisionnement plus responsable en bois (More Sustainable Sources, MSS) d'IKEA.

# Procédures d'évaluation régulière

## IKEA France

### Code de conduite

La formation obligatoire au Code de Conduite fait l'objet d'un suivi mensuel à tous les niveaux de l'organisation :

- Au niveau national, le Département Leadership & Compétences suit les taux de participation par unité, et fait une communication mensuelle des résultats à tous les Directeurs des unités et les Directeurs Régionaux.
- Au niveau local, le Directeur People & Culture et ses équipes suivent le taux de participation des collaborateurs, et ont la charge de planifier les formations, de les affecter aux collaborateurs dès leur arrivée puis de façon annuelle, dans le cadre du Plan de Développement des Compétences notamment, et de relancer les collaborateurs et leurs Managers si des sessions n'ont pas été réalisées dans les temps.
- Le Manager, quel que soit son département, a la responsabilité de relancer ses équipes et de dégager le temps nécessaire afin que les formations soient réalisées.

Un contrôle interne permet de s'assurer que les formations au Code de Conduite sont bien réalisées dans les temps, et à défaut que les Managers et les collaborateurs concernés sont relancés et qu'une session soit réalisée au plus vite. Ce contrôle interne fait l'objet d'une évaluation annuelle sur un échantillon d'unités.

### Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY22	FY23	FY24
Taux de participation à la formation Code de Conduite	81%	82%	85%

### Axes d'amélioration

La première revue de conformité sur l'évaluation annuelle du contrôle interne, pour s'assurer que celle-ci est correctement effectuée, a été reportée en FY25.

### Revue Retail topic

La Revue « Retail topic » (anciennement « Revue Commerciale ») est un audit mené par deux vérificateurs et l'équipe de management d'un magasin, permettant d'évaluer la correcte exécution des tâches et processus au regard des bonnes pratiques et solutions éprouvées documentées par IKEA, et ainsi améliorer sa performance.

La revue se décompose en neuf volets en lien avec la stratégie d'Inter IKEA, dont les volets « People & Culture » et « People & Planet » qui touchent les sujets des Droits Humains et des Libertés fondamentales, de la Santé & Sécurité, et de l'Environnement :

- People & Culture :
  - « Choisir IKEA pour ce que nous sommes » : actions menées par l'unité pour :
    - Positionner IKEA comme employeur local de prédilection
    - Cibler et trouver de manière proactive les talents
    - Proposer une expérience positive de parcours du candidat
    - Promouvoir nos valeurs lors du recrutement, et en particulier la recherche de compétences et la diversité
    - Proposer un parcours d'intégration accueillant et inclusif
    - Promouvoir le développement des compétences
    - Organiser la succession sur les postes clés pour favoriser l'évolution
    - Cibler les compétences adaptées aux nouveaux domaines digitalisation et services
    - Promouvoir la diversité et l'inclusion auprès des collaborateurs
  - « Des collaborateurs engagés qui placent les clients au cœur de leur travail » : actions de l'unité pour :
    - Veiller à de bonnes conditions de travail, équilibrer les besoins des collaborateurs et ceux de l'entreprise
    - Proposer des actions en faveur de la santé et du bien-être au travail
    - Informer les collaborateurs de la rémunération compétitive et des avantages offerts
    - Promouvoir le leadership, en accord avec les priorités du Business Plan
    - Adapter les compétences pour répondre aux besoins des clients, en proposant des solutions d'apprentissages variées
    - Informer, former et engager les collaborateurs sur le développement durable
  - « Un IKEA moderne, simple et flexible, prêt pour la croissance » : actions de l'unité pour :
    - Promouvoir l'innovation et l'esprit d'entreprendre des collaborateurs
    - Simplifier les processus et supprimer la bureaucratie
    - Appuyer les décisions sur les données et les analyses
    - Planifier efficacement les ressources humaines en termes de disponibilité des personnes et des compétences
    - Se préparer à la digitalisation et à l'automatisation
    - Impliquer les collaborateurs dans les changements à venir
- People & Planet :
  - « Une démarche vers l'économie circulaire et une réduction de l'impact sur le climat » : actions menées par l'unité pour :
    - Promouvoir des actions en faveur de la circularité, que ce soit auprès des clients (solutions pour réparer et prolonger la durée de vie de ses objets) que dans les pratiques internes (réemploi, baisse du volume de déchets, tri etc.)
    - Utiliser des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique
    - Proposer une mobilité plus durable

- Gérer sa consommation en eau de manière efficace et raisonnée
- « Promouvoir l'équité et l'égalité » : actions de l'unité pour :
  - Collaborer avec les fournisseurs dans le respect du standard IWAY
  - Avoir un fort engagement communautaire, ancré dans le territoire local.
- « Socle de la stratégie "People and Planet Positive" » : actions de l'unité pour :
  - Ancrer la stratégie développement durable et ses objectifs dans la stratégie locale, avec une planification et un suivi des résultats.
  - Favoriser l'engagement des collaborateurs et les faire monter en compétence sur les sujets liés à la stratégie développement durable
  - Travailler à l'engagement des autres parties prenantes (clients, acteurs locaux, etc.).

Les revues sont effectuées sur un cycle de 2 ans : l'ensemble des unités doit avoir réalisé les revues sur les 9 volets au cours de ce cycle. Par défaut les revues sont planifiées pour être facilitée par des auditeurs. Cependant si une unité répond à des critères d'ancienneté des équipes de management et de bons résultats aux revues précédentes, une auto-évaluation peut être réalisée à la place d'une revue facilitée. Pour le cycle suivant, la revue se fera sous forme facilitée. La revue se présente sous forme d'un questionnaire dans lequel chaque question a une conclusion « OK »/« Not ok ». Un score est calculé en fonction du nombre de réponses « ok ». La revue est validée et considérée comme verte si un score d'au moins 80% est obtenu. Entre 70% et 79,9% le résultat est jaune. En dessous de ce seuil, le résultat est rouge, une nouvelle revue est programmée dans les 6 mois, sur l'ensemble du questionnaire.

### Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs	FY22	FY23		FY24
	Format Revues Commerciales	Format Revues Commerciales	Test du nouveau format « Retail Topic »	Revue « Retail Topic »
Nombre de revues planifiées sur l'ensemble des 10 volets	239	113	25	112
Volet People & Culture				
Nombre de revues planifiées	32	15	2	14
Nombre de revues effectuées	23	7	2	14
Nombre de revues validées	19	7	0	13
Volet People & Planet Positive				

Nombre de revues planifiées	20	20	8	14
Nombre de revues effectuées	20	12	8	14
Nombre de revues validées	16	12	4	13

L'année FY23 a été une année de transition. Les Revues Commerciales ont vu leurs formats et contenus évoluer pour devenir les Revues « Retail topic ». Ces changements initiés par Inter IKEA effectifs à partir de FY24 ont conduit à un nombre moins important de revues pendant le tertial 3 FY23, cette période étant dédiée aux tests de ces nouveaux formats et à la formation des auditeurs.

A partir de FY24 les revues seront menées de façon groupée. Les volets People et People and Planet Positive ont lieu pendant la même semaine. Cette organisation permettra un taux de revues effectuées plus important.

### **Actions de réduction ou de prévention des risques**

Pour les unités dont le score n'a pas permis de valider les revues, une nouvelle revue a été programmée dans les 6 mois, après qu'un plan d'actions a été mis en place par l'unité.

Pour les unités en éprouvant le besoin, un suivi particulier du plan d'actions est réalisé par les auditeurs, qui font partie pour l'un de la fonction concernée, pour l'autre d'un magasin, permettant ainsi d'apporter une expertise complémentaire.

### **Axes d'amélioration**

Les Revues Retail Topic seront plus exigeantes que les Revues Commerciales, le score pour les valider, score vert, est passé de 75% à 80%. Un échelon intermédiaire a été rajouté dans la notation, score jaune entre 70% et 80%. En deçà de 70% le score est rouge. Les questions sont également plus détaillées, chaque question étant elle-même divisée en plusieurs points d'évaluation.

### **Enquête collaborateurs I Share**

IKEA France s'appuie sur l'outil d'enquête interne I Share, afin d'évaluer plusieurs domaines jugés essentiels. L'outil permet, au travers d'un sondage annuel ou de sondages ponctuels, effectués auprès des collaborateurs IKEA France, de connaître leurs ressentis et fournit ainsi des indications relatives à :

- L'engagement des collaborateurs,
- Le leadership,
- Les valeurs,
- La performance,
- La simplicité et l'agilité, les bons outils et équipements,
- Le travail collectif,
- L'environnement de travail,

- La responsabilisation pour une meilleure expérience client,
- Le développement durable,
- La santé et le bien-être,
- La diversité et l'inclusion,
- La rémunération,
- L'adaptation à la transformation IKEA
- Le rôle, l'efficacité/efficacités, la confiance
- le télétravail.

Le résultat est calculé en part des répondants étant « entièrement d'accord » et « d'accord » avec les questions par thématiques.

### **Compte-rendu de mise en œuvre**

En 2024, le taux de participation à l'enquête s'est élevé à 78%, contre 76% en 2023. Les principaux résultats ont été :

Indicateurs	FY22	FY23	FY24
Enthousiasme et engagement du collaborateur	81%	82%	78%
Leadership	83%	84%	80%
Performances	82%	83%	78%
Valeurs	79%	80%	77%
Simplicité et agilité	75%	77%	74%
Inclusion	81%	81%	78%
Santé et bien-être	74%	75%	70%

### **Contrôles Santé Sécurité Sûreté (Health, Safety & Security Controls)**

La conformité des unités aux exigences de Sécurité et de Sûreté est évaluée grâce à 56 contrôles internes périodiques (exécution et évaluation allant de mensuelles à annuelles), et répartis en 4 grands domaines :

- Santé et sécurité (prévention des accidents collaborateurs et visiteurs),
- Sécurité incendie et phénomènes naturels,
- Sûreté,
- Général (traitement des incidents, formations, sujets transverses).

Ces contrôles internes permettent de s'assurer que le niveau attendu par le Groupe Ingka est atteint, d'homogénéiser les méthodes de travail dans le groupe, de responsabiliser les différents acteurs au sein des fonctions sur leurs risques, et d'améliorer le suivi des contrôles et actions correctives

Ces contrôles internes sont évalués périodiquement selon le principe de défense en profondeur :

- 1ère ligne de défense : auto-évaluations périodiques par les unités à l'aide d'un outil (iControl), permettant la traçabilité, la documentation/justification (preuve) et le suivi des résultats.
- 2nd ligne de défense : Revue de conformité des auto-évaluations par des auditeurs qui ne font pas partie de l'unité auditée.

Un Plan de Conformité permet de vérifier la conformité des unités aux exigences de Sécurité et Sûreté. Chaque unité est ainsi évaluée annuellement, selon 3 méthodes différentes sur un cycle tournant de 3 ans :

- Revue de conformité par l'équipe Sécurité et Sûreté (« équipe S&S ») du Département Risques et Conformité du pays,
- Revue de conformité par des pairs des équipes Risques et Conformité des unités,
- Audit de conformité par l'assureur sur des aspects normatifs et les règles internes.

### **Compte-rendu de mise en œuvre**

Indicateurs	FY23	FY24
Taux de réponse aux auto-évaluations des contrôles internes HSS	65%	80%
Taux de conformité auto-évaluée des contrôles internes HSS	85%	90%
Nombre de revues de conformité réalisées sur site (équipe S&S du pays + pairs des unités)	7	26
Nombre de contrôles internes évalués sur site (équipe S&S du pays + pairs R&C des unités)	12	56 (100%)
Taux de conformité évaluée sur site des contrôles internes HSS	-	81%
Nombre de revues de conformités réalisées par l'assureur	-	13
Taux de conformité évaluée par l'assureur	-	83%

La campagne FY24 de revues de conformité sur site a permis une évaluation de seconde ligne au sein de 26 unités, pour un score moyen de conformité de 81%.

Les principales causes identifiées de non-conformité sont :

- Evaluation non réalisée dans les délais impartis (l'outil ne permet pas de réaliser les évaluations en retard),
- Documentation de preuve insuffisante ou inadaptée.

Les audits indépendants de conformité réalisés par l'assureur ont été effectués dans 13 autres unités ; pour un score moyen de conformité évalué à 83%.

Les principaux écarts portent sur des éléments constructifs ou des équipements lourds sous la responsabilité du propriétaire des bâtiments (dans la majorité des cas la société Ikea Développement SAS, filiale de IKEA Holding France) :

- installations fixes d'extinction automatique à eau (type Sprinkler®) (par exemple, non-respect des distances entre marchandises et têtes de Sprinkler, etc.),
- installations électriques / photovoltaïques, bornes de recharge des véhicules électriques (écarts vis-à-vis de certains standards du Groupe plus exigeants que la réglementation française ou européenne en la matière).

### **Focus : contrôle interne sur les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

Un contrôle interne a été déployé en FY23 (première échéance en FY24) pour s'assurer que la mise à jour des DUERP soit efficace et avec un niveau de détail et de suivi des actions correctives suffisant.

L'évaluation du contrôle interne correspondant révèle un score de conformité de :

- 89% de conformité en évaluation de 1ère ligne (auto-évaluation sur 100% des unités),
- 83% de conformité en évaluation de 2nde ligne (échantillon de 26 unités)

Afin d'atteindre l'objectif de 100% de conformité sur ce contrôle interne, un travail ciblé est planifié au cours de l'exercice FY25 avec les fonctions concernées (communication renforcée, ateliers de support, implication des chefs d'établissements).

### **Axes d'amélioration**

En FY24, une progression importante de l'engagement des collaborateurs a été observée, le taux de réponse aux auto-contrôles a augmenté de 15% pour atteindre 80%. Certaines actions d'accompagnement sont maintenues en FY25 pour soutenir une progression positive du taux de réponse:

- emails de rappel mensuels à l'attention des collaborateurs en charge d'auto-évaluations,
- mise en place de sessions mensuelles de Questions/Réponses pour favoriser l'appropriation de la démarche et des outils,
- intégration du « taux de réponse » aux indicateurs de pilotage des Comités de Direction des unités.

De nouvelles mesures sont également mises en place :

- communication périodique aux Directeurs de magasins et de secteurs des résultats nationaux et par unité (taux de réponse et taux de conformité),
- diffusion d'une nouvelle version du document support de référence afin de clarifier les attendus et mise à disposition de trames documentaires ad'hoc pour la documentation des contrôles.

### **Contrôles de Sûreté de la Chaîne d'Approvisionnement (Supply Chain Controls)**

Afin de se prémunir de l'entrée de marchandises illicites et de la contrebande, et d'harmoniser les façons de travailler, des exigences en termes de sûreté sur la chaîne d'approvisionnement, sont décrites dans une procédure particulière sur les 5 volets suivants :

- Prérequis de sécurité,
- Contrôle des accès des locaux,
- Contrôle des flux entrant/sortant,
- Contrôles des scellés,
- Traitement des anomalies.

La bonne application de cette procédure fait l'objet d'une vérification tous les 4 mois, sur 41 points de contrôles répartis sur les 5 volets, avec une notation qui dépend du pourcentage de conformité :

- non conforme si inférieur à 50%
- « bas » si pourcentage de conformité strictement supérieur 50 et inférieur 95%,
- « bon » si pourcentage de conformité strictement supérieur à 95 et inférieur à 100%,
- et « élevé » à 100% de conformité.

La vérification est menée par un auditeur interne pour DSIF, et sous forme d'auto-évaluations pour MIF, qui peuvent être complétées par une vérification par un auditeur interne.

### **Compte-rendu de mise en œuvre**

Indicateurs	FY22	FY23	FY24
Nombre de revues planifiées	123	126	123
Nombre de revues effectuées	123	115	110
Dont nombre de revues par un auditeur interne	24	15	15
Dont nombre de revues en auto-évaluation	99	100	95
Nombre de revues avec niveau « bon » et « élevé » (≥ 95% de conformité)	51	22	78

Les revues n'ont pas pu toutes être réalisées dans les unités dans lesquelles les effectifs Risques & Conformité étaient manquants. La montée en compétences sur l'outil des collaborateurs nouvellement arrivés permettra également d'améliorer le taux de réalisation des revues.

### **Actions de réduction ou de prévention des risques**

Pour les unités dont le score de conformité est en dessous des 95%, la mise en place d'un plan d'actions correctives est obligatoire, avec un suivi de l'avancement lors de la revue du tertiaire suivant.

Les plans d'action qui ont également été déployés en FY23 pour améliorer les résultats des revues, en priorité dans les magasins, pour lesquels les résultats étaient moins bons que pour les dépôts, sont toujours en cours :

- Formation sur les attendus en lien avec la procédure de Sûreté de la Chaîne d'Approvisionnement, et notamment formation des nouveaux collaborateurs,
- Sécurisation d'un temps minimum dédié à la réponse aux contrôles les moins réalisés par faute de temps,
- Sécurisation de la rédaction et de la prise en compte des protocoles de sécurité via un outil digital.

#### **Revue des installations**

Des revues des installations sont réalisées annuellement par les équipes de Facility Management régionales sur les unités. L'objectif est de s'assurer que les Facility Manager des unités proposent un environnement de travail conforme aux réglementations et politiques du groupe, durable, sain, propre et fonctionnel aux collaborateurs, aux clients et aux visiteurs. Ces vérifications portent sur la correcte application des protocoles de maintenance, notamment sur les organes de sécurité des unités (sécurité incendie, évacuations, etc.), et sur les équipements en lien avec les énergies, l'eau et les déchets.

La revue se compose d'un questionnaire, donnant lieu à une notation : si le nombre de conclusions positives aux questions est inférieure à 80% et aux différents seuils minimaux par section du questionnaire, la revue n'est pas validée, et elle doit être reprogrammée dans un délai défini par le Facility Manager régional. Des revues simplifiées, accompagnées ou non par un Facility Manager régional, sont possibles pour les unités ayant un niveau de risque faible, elles sont complétées l'année suivante par une revue normale, et le cycle de revue est alors de deux ans.

### **Compte-rendu de mise en œuvre**

Indicateurs	FY22	FY23	FY24
Nombre de revues planifiées	42	43	43
Nombre de revues effectuées	39	38	37
Nombre de revues validées	32	34	25

Le recul du nombre de revues effectuées entre FY23 et FY24 s'explique par un turnover important des Responsables Facility Management dans les unités, et des contraintes de temps fortes pour les équipes en unité et régionales.

Concernant la validation des revues, un changement important dans le fonctionnement avec les prestataires de services, notamment de maintenance, impacte fortement les résultats à la baisse, et des plans d'actions sont en cours de déploiement. Enfin, certains sites identifiés comme prioritaires sont en phase d'amélioration, mais les résultats ne seront visibles qu'après un certain temps.

### **Déclaration d'indicateurs opérationnels de développement durable**

Toutes les unités de MIF et de DSIF reportent mensuellement leurs consommations d'eau, d'énergie et leur production de déchets dans l'outil de reporting « Sustain ». Les données sont ensuite :

- reportées dans le tableau de bord « performance report » de l'unité avec les indicateurs de la Revue des Installations. Les indicateurs de niveau faible sont accompagnés d'un plan d'action correctif, et sont présentées au Comité de Direction de l'unité et aux Facility Manager régionaux,
- reportées dans le tableau de bord « 4Ps » (People, Planet, Perception and Profit) du pays, dont les indicateurs synthétiques sont mis à disposition de l'ensemble des collaborateurs.
- reportées au groupe Ingka pour contrôle et suivi.

En complément et afin de sécuriser la fiabilité des données et la bonne tenue de l'outil Sustain, des revues mensuelles des valeurs sont effectuées par le Département Sustainability France, le Département Sustainability Groupe, et le Département Facility Management France. Enfin, des revues « People & Planet » (voir plus haut, « Revues Retail Topic ») sont effectuées au rythme d'une visite tous les 2 ans pour chaque magasin, et permet de vérifier les solutions mises en place localement pour réduire l'impact environnemental.

## Compte-rendu de mise en œuvre

Indicateurs <sup>2</sup>		FY22	FY23	FY24
Empreinte carbone opérationnelle (kgCO2e/m <sup>2</sup> ) <sup>3</sup>		6,4	5,7	3,9
Consommation d'énergie (kWh/m <sup>2</sup> )		99	87	86
Taux de recyclage des déchets (%) <sup>4</sup>		93	92	92

### Axes d'amélioration :

Un objectif de 100% de données complétées tous les mois a été mis en place depuis l'exercice FY23 et continue sur FY24, avec un suivi plus poussé lors des revues mensuelles. Notamment une réflexion est menée pour une transmission automatisée des données depuis les prestataires de gestion de déchets, permettant une remontée des informations dans les temps et sans erreur de saisie.

## **Evaluation régulière de la situation des fournisseurs et sous-traitants : IWAY**

### Évaluation des fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang au moment de la sélection des fournisseurs

Le respect des exigences IWAY Must est un prérequis indispensable avant la première livraison du produit ou la mise en service, hormis pour les fournisseurs démontrant l'utilisation de standards reconnus et comparables qui font l'objet d'une analyse particulière pilotée au niveau du Groupe Ingka.

En amont de toute relation d'affaires, les fournisseurs potentiels se voient communiquer le standard IWAY (Section générale et autres sections pertinentes le cas échéant), l'engagement de conformité à IWAY, la charte d'Ethique des Affaires d'Ingka, et le document des Spécifications Ingka qui sécurise le droit à l'audit des sous-traitants.

Une analyse du risque de non-conformité au Standard IWAY du fournisseur sélectionné est faite avant signature d'un contrat, et repose sur une phase initiale de priorisation selon le niveau de dépense et le niveau de risques déterminé en fonction du secteur d'activité.

Une évaluation initiale est réalisée si l'analyse a fait ressortir un risque de non-conformité : elle consiste en un pré-audit du fournisseur potentiel par un auditeur indépendant du Département Achats, pour

<sup>2</sup> Les valeurs communiquées pour les années précédentes diffèrent légèrement des valeurs communiquées l'année dernière. Des mises à jour ont en effet été faites concernant les facteurs d'émission (notamment l'alignement sur les définitions des émissions sur les périmètres 1, 2 et 3 selon la méthode du Bilan de Gaz à Effet de Serre : prise de compte des pertes en ligne de l'électricité), les surfaces (changement d'outil, utilisation de valeurs plus précises), et les données sources (corrections des données communiquées par les unités lorsqu'une erreur est décelée).

A partir de FY25, plusieurs modifications dans le suivi des indicateurs auront des répercussions sur les valeurs communiquées : les sites ne seront inclus dans ce suivi qu'à partir de 12 mois de consommation d'énergie, et le périmètre du suivi des consommations d'énergie sera modifié, incluant alors la partie Logistique (Customer Fulfilment).

<sup>3</sup> L'empreinte carbone opérationnelle est calculée sur la base des émissions liées aux consommations d'énergie, à la consommation d'eau et au traitement des déchets de nos unités.

<sup>4</sup> Recyclage, compostage et production de biogaz

déterminer si le fournisseur est en mesure de respecter les exigences IWAY Must avant la première livraison ou la mise en service, et de se conformer aux exigences IWAY Basiques dans les 12 mois suivant la première livraison ou la mise en service.

Sur la base de cette évaluation initiale, il est procédé ou non à la signature du contrat, de l'engagement de conformité à IWAY et à la charte d'Éthique des Affaires d'Ingka, par le fournisseur.

### Évaluation de la conformité des fournisseurs de 1<sup>er</sup> rang pendant la relation commerciale établie

IKEA France a mis en place une procédure afin de vérifier la conformité des fournisseurs aux standards IWAY tout au long de la relation commerciale.

#### *Processus de vérification au long de la relation contractuelle*

Au moins une fois par an, l'évaluation des risques liés à chaque fournisseur est actualisée en fonction des secteurs d'activité, pays et historique des fournisseurs, et il est déterminé une liste des fournisseurs devant faire l'objet d'un audit, ainsi qu'un délai maximal pour le réaliser (les niveaux de risque critiques et élevés étant prioritaires).

En fonction du niveau de risque, il est décidé de procéder ou non à un audit de vérification, annoncé ou non, et de l'étendue de cet audit.

En cas de recours à de la sous-traitance par le fournisseur, l'audit sera étendu à un échantillon de sous-traitants.

En cas de détection de violation d'une exigence IWAY Must, la mise en œuvre d'un plan d'action correctif doit être effectué dans les 10 jours, pour une exigence basique elle doit être effectuée dans les 90 jours. Des conséquences commerciales s'appliquent (par exemple, non consultation lors du prochain appel d'offre, cessation de la relation commerciale actuelle, etc.) dans le cas où les exigences IWAY Must ou Basiques ne seraient pas clôturées dans le délai imparti.

#### *Maintien de la conformité*

La conformité au Standard IWAY est assurée tout au long de la relation contractuelle via un dialogue permanent, un suivi régulier au travers de visites et rendez-vous avec le fournisseur, une auto-évaluation annuelle du degré de conformité du fournisseur au Code de Conduite IWAY, des formations, séminaires ou ateliers. L'auto-évaluation annuelle est demandée aux fournisseurs afin de s'assurer du suivi de la performance IWAY et de sécuriser un niveau de conformité avec nos exigences « obligatoire » et « basique ».

#### **Compte-rendu de mise en œuvre**

Les indicateurs de performance d'IWAY sont reportés tous les 4 mois à la fonction Développement Durable du groupe Ingka et à Inter IKEA, afin de s'assurer du niveau de conformité aux exigences "Obligatoire" et "Basique" des prestataires du groupe.

- Audits IWAY par IKEA France :

Indicateurs	FY23	FY24
Nombre de fournisseurs dans le scope du process interne Achats <sup>5</sup>	351	398
Nombre de fournisseurs ayant un Total Risk Score de niveau High ou Critical	48	50
Nombre de fournisseurs ayant un Total Risk Score de niveau Medium	58	67
Nombre d'activités de vérification (/nombre de fournisseurs <sup>6</sup> )	13/13	15/13
Dont nombre d'audits (/nombre de fournisseurs)	9/9	12/11
Dont nombre d'évaluations initiales (/nombre de fournisseurs)	4/4	3/3
Nombre d'audits ayant eu au moins une non-conformité IWAY Must	8	10
Nombre et nature des IWAY Must relevés	8 : - Enregistrement des heures de travail réalisées (x6) - Respect du salaire minimum légal (x2)	26 : - Enregistrement des heures de travail réalisées (x9) - Déclaration des salariés auprès de l'Urssaf (x8) - Respect du salaire minimum légal (x6) - Travail illégal (x2) - Ethique des affaires – falsification de documents (x1)
Nombre de fournisseurs non approuvés IWAY et conséquences	2 fournisseurs non approuvés lors de l'évaluation initiale avec conséquences commerciales (non contractualisation)	- 1 fournisseur non approuvé lors de l'évaluation initiale avec conséquences commerciales (non contractualisation) - 1 fournisseur non approuvé avec un plan d'action de remise à niveau sur IWAY - 2 fournisseurs non approuvés avec conséquences commerciales (en négociation)

<sup>5</sup> A partir de FY23, l'outil utilisé pour comptabiliser le nombre de fournisseurs change, permettant d'avoir une meilleure exhaustivité. Il existe des fournisseurs en doublon renseignés sur des entités de facturation différentes. Ces doublons sont en nombre limité, en FY23 ils sont de l'ordre de 5% et ont été supprimés.

<sup>6</sup> Un fournisseur peut faire l'objet de plusieurs audits au cours de l'année, sur des sites différents par exemple.

En FY24, en complément des audits décrits ci-dessus, 4 investigations ad hoc ont été menées par l'équipe en charge des audits des tierces parties afin de répondre à des remontées d'alertes des unités.

Cette année, une forte augmentation du nombre de déviations IWAY Must a été observée. Elle s'explique entre autres par un focus quasiment exclusif sur les activités les plus à risque : facility management, livraison dernier kilomètre et construction. Ces 3 activités sont caractérisées par des niveaux de risque élevé ou critique notamment du fait d'un fort recours à la sous-traitance sur des postes peu qualifiés et mal rémunérés. La moitié des audits réalisés auprès des prestataires de livraison dernier kilomètre ont été réalisés de manière inopinée ce qui a tendance à augmenter la détection de non-conformités.

De manière à sécuriser les connaissances sur le standard IWAY, une formation introduction au code de conduite fournisseur IWAY Ingka est depuis le mois de mars 2024 obligatoire à l'ensemble des managers, responsables, acheteurs et responsables de contrat Ingka.

De plus, afin de sécuriser la procédure IWAY interne, des formations procédure IWAY ont été animées par le Sustainability Developer (Chargé de Développement Durable) et le Third Party Compliance Specialist (Spécialiste en charge des audits des tierces parties) à différents niveaux de l'organisation : pour les dépôts, et le siège, aux responsables de contrat ; pour les magasins, au contrôle de gestion opérationnel. Ces sessions de formation ont pour objectif premier de sécuriser la procédure de gestion des risques environnementaux et sociaux des fournisseurs et sous-traitants lorsque la fonction achat n'est pas impliquée.

Indicateurs	FY24
Nombre de personnes formées à la procédure IWAY interne – Siège	60
Nombre de personnes formées à la procédure IWAY interne – Magasins	39
Nombre de personnes formées à la procédure IWAY interne – Dépôts	5

- Audits IWAY par Inter IKEA<sup>7</sup> :

Indicateurs	FY22	FY23	FY24
Nombre de fournisseurs	2 607	3 467	3 378
Nombre de fournisseurs ayant un niveau de risque de niveau High ou Critical	323	723	646
Nombre de fournisseurs ayant un niveau de risque de niveau Medium	2 284	2 489	2 367
Nombre d'audits réalisés	1 640	638	791
Dont fournisseurs ayant un niveau de risque de niveau High ou Critical	1 512	216	584
Dont fournisseurs ayant un niveau de risque de niveau Medium	574	422 <sup>8</sup>	1 796

<sup>7</sup> Il s'agit de l'ensemble des fournisseurs du groupe Inter IKEA, et non les fournisseurs d'Inter IKEA pour les produits à destination du marché français uniquement.

<sup>8</sup> Pour FY23, il s'agit du nombre de fournisseurs ayant un taux de conformité moyen de niveau Medium ou Low.

21 cas de non-conformités aux exigences de niveau « Obligatoire » ont été décelées parmi les fournisseurs d'Inter IKEA en FY24. Les principaux écarts ont été :

- Pour près de la moitié, les non-conformités concernaient l'insuffisance des systèmes d'enregistrement des heures réalisées par les travailleurs, et en particulier les heures supplémentaires.
- Plusieurs fournisseurs également n'étaient pas conformes aux exigences de prévention de l'accidentologie, qui n'est pas forcément obligatoire dans la réglementation du pays mais l'est dans la norme IWAY.
- Des cas isolés de non-respect des procédures de recrutement responsable de travailleurs migrants, et une incapacité à suivre les standards requis pour la prévention du travail forcé ont été relevés, faisant l'objet d'une attention particulière, et ont été résolus.
- 1 cas de non-conformité aux exigences de non travail des enfants a été identifié : le fournisseur n'a pas été en mesure de détailler sa méthode de vérification de l'âge lors du recrutement. Aucun cas avéré de travail d'enfant n'a été identifié.

Aucun cas de pollution environnementale sévère n'a été remonté.

Le process correctif décrit plus haut a été appliqué, imposant aux fournisseurs concernés d'identifier les causes des déviations, de mettre en place des plans d'actions correctifs dans un temps limité et de façon fiable et durable, à défaut en cas de déviations répétées ou importantes il est mis fin définitivement à la relation commerciale. Ainsi en FY24, Inter IKEA a mis fin à ses relations commerciales avec 5 fournisseurs.

## Mécanisme d'alerte

IKEA France a mis en place dès 2014 un dispositif d'alerte professionnelle ouvert à tous les collaborateurs, qui a été présenté au comité social et économique central des entreprises lors de sa mise en place.

Ce mécanisme d'alerte a été revu pour tenir compte des dispositions de la loi Sapin 2, de la loi Wasserman et de la loi sur le Devoir de Vigilance. Une description de ce mécanisme est mise à la disponibilité des collaborateurs par le biais de l'Intranet. Les collaborateurs bénéficient également dans les 6 mois de leur arrivée, puis tous les 2 ans, d'une formation relative au mécanisme d'alerte.

Le dispositif d'alerte mis en place vise à encourager les salariés à faire part, s'ils en ont eu personnellement connaissance, de conduites ou de situations susceptibles d'entraîner une violation du Code de Conduite, qui promeut la santé et la sécurité au travail, les libertés fondamentales, le développement durable et la lutte anti-corruption.

Chaque collaborateur peut faire remonter une alerte via des voies internes, lesquelles sont constituées par le responsable direct, le responsable de département, le responsable Risques et Conformité ou le responsable Ressources Humaines. Il peut également se servir de la « Ligne de Confiance » par téléphone ou via Internet, qui lui permet gratuitement de rapporter les problèmes professionnels rencontrés. Pour des raisons de confidentialité, le signalement est reçu par une société indépendante située aux Pays-

Bas. Le signalement est communiqué au responsable de la ligne de confiance du Groupe Ingka, qui procède à une première analyse du problème soumis, puis transmet le dossier à un responsable Ressources humaines ou au responsable Gestion des risques et de la conformité en France.

Conformément à loi Wasserman, IKEA France a prévu dans son dispositif que les salariés ne font pas l'objet de sanctions, ni de mesures discriminatoires lorsqu'une alerte a été lancée de bonne foi. De même l'entreprise a mis en œuvre tous les moyens pour assurer la protection des données personnelles et de la confidentialité des lanceurs d'alerte et des informations transmises dans ce cadre.

Ce mécanisme d'alerte professionnelle a été ouvert en FY22 à toute partie prenante externe, comme les clients, les travailleurs indépendants, les fournisseurs, les contractants, et les candidats.

## Gouvernance et dispositif de suivi des mesures

Le Comité de Gouvernance, Risque & Conformité (Governance, Risk & Compliance Committee) est chargé du suivi du plan de vigilance, afin de s'assurer de son déploiement efficace sur la durée, dans un souci d'amélioration continue. Dans ce cadre, le comité se réunit à une fréquence de 3 fois par an, et s'assure de la mise à jour annuelle de la cartographie des risques et du plan de vigilance.

En particulier, cette mise à jour permet de suivre l'évolution des risques, ainsi que d'évaluer et de compléter régulièrement les mesures correctives mises en place dans le cadre du plan de vigilance.

Enfin, le Plan de Vigilance a fait l'objet d'une présentation aux Comités Sociaux et Economiques de MIF et de DSIF courant FY22 sur le Plan de Vigilance 2020-2021, ainsi que tout début FY24 sur le Plan de Vigilance 2022-2023.

### **Gouvernance IWAY**

La gouvernance pour des achats responsables se décline au niveau du Groupe en plusieurs instances :

- Global IWAY Forum : supervise le développement et l'implémentation du processus IWAY.
- IWAY Forums dans les pays : supervisent l'implémentation au niveau pays avec les équipes Achats, Gestion des Risques & Conformité, Développement Durable et opérationnelles.
- Category Area Management Forums : suivent la performance IWAY et s'assure de la conformité des prestataires par catégorie d'achats.
- IWAY Calibration Group : groupe d'experts IWAY apportant un soutien aux pays en assurant une approche cohérente dans tout le Groupe dans l'implémentation et la vérification de la conformité au standard IWAY.

La gouvernance des achats responsables a été repensée pour mieux prendre en considération les différents échelons de décision et renforcer le système de remontée d'informations. Cette nouvelle

gouvernance initiée en FY24 sera pleinement déployée en FY25. Elle se décline au niveau France en plusieurs instances :



- Comité de Gouvernance, Risques & Conformité : IWAY est un point de l'agenda, en particulier le suivi des non-conformités IWAY des prestataires, ainsi que les sujets stratégiques du Comité Stratégique IWAY. Le Comité de Gouvernance, Risques & Conformité est animé par la Directrice Gestion des Risques & Conformité avec la présence du comité de direction Ikea France.
- Comité Stratégique IWAY : Ce comité supervise la gestion des risques des fournisseurs et l'implémentation d'IWAY pour la France. Il valide la liste d'audits annuels pour IKEA France. Il est animé par la Directrice des Achats IKEA France avec le soutien du Sustainability Developer (Chargé de Développement Durable) et du Third Party Compliance Specialist (Spécialiste en charge des audits des tierces parties) en présence des différents Directeurs des fonctions Gestion des Risques & Conformité, Développement Durable, Construction, Facility management, Opérations et Distribution. Ils se réunissent une fois par an. Ce comité reporte au Comité de Gouvernance, Risques & Conformité.
- Comité Tactique IWAY : Ce comité permet de suivre d'un point de vue opérationnel la performance et l'implémentation d'IWAY dans les catégories d'achats identifiées comme les plus à risque (Services & Logistiques et Construction & Facility Management), notamment via les plans de mitigation des risques. Le forum est animé par le Sustainability Developer (Chargé de Développement Durable) et le Third Party Compliance Specialist (Spécialiste en charge des audits des tierces parties) avec la présence des référents IWAY de chaque fonction. Ils se réunissent à une fréquence de deux fois par an. Ce forum reporte au Comité Stratégique IWAY.